



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris la Défense Cedex

*DBV Technologies S.A.*  
**Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
DBV Technologies S.A.  
177 - 181, avenue Pierre Brossolette - 92120 Montrouge



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 place de la Pyramide 92908  
Paris la Défense Cedex

## **DBV Technologies S.A.**

Siège social : 177 - 181, avenue Pierre Brossolette - 92120 Montrouge

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société DBV Technologies S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DBV Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DBV Technologies par l'assemblée générale du 20 avril 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et du 9 décembre 2011 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 11<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 9 mars 2022

Paris La Défense, le 9 mars 2022

KPMG Audit

Deloitte & Associés

*Département de KPMG S.A.*



Cédric Adens  
Associé

Hélène De Bie  
Associée

## 2.2 COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

### État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)

|  | Note | 31/12/2021     | 31/12/2020 <sup>(1)</sup> |
|--|------|----------------|---------------------------|
| <b>ACTIF</b>   |      |                |                           |
| <b>Actifs non courants</b>                             |      |                |                           |
| Immobilisations incorporelles                          |      | 22             | 41                        |
| Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location | 4    | 6 771          | 9 877                     |
| Immobilisations corporelles                            | 5    | 18 146         | 24 792                    |
| Actifs non courants                                    | 6    | 6 868          | 29 935                    |
| <b>Total des actifs non courants</b>                   |      | <b>31 807</b>  | <b>64 645</b>             |
| <b>Actifs courants</b>                                 |      |                |                           |
| Créances clients et comptes rattachés                  | 7    | -              | 2 230                     |
| Autres actifs courants                                 | 8    | 37 215         | 8 792                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                | 9    | 77 301         | 196 352                   |
| <b>Total des actifs courants</b>                       |      | <b>114 516</b> | <b>207 374</b>            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                |      | <b>146 323</b> | <b>272 019</b>            |
|  |      |                |                           |
|  | Note | 31/12/2021     | 31/12/2020                |
| <b>PASSIF</b>  |      |                |                           |
| <b>Capitaux propres</b>                                |      |                |                           |
| Capital social   | 10   | 6 538          | 6 518                     |
| Primes liées au capital                                | 10   | 199 801        | 996 849                   |
| Réserves   | 10   | ( 3 187 )      | ( 644 544 )               |
| Écart de conversion                                    |      | ( 6 071 )      | 6 230                     |
| Résultat de la période                                 | 10   | ( 98 052 )     | ( 159 665 )               |
| <b>Total des capitaux propres</b>                      |      | <b>99 029</b>  | <b>205 388</b>            |
| <b>Passifs non courants</b>                            |      |                |                           |
| Dettes financières non courantes                       | 11   | -              | 543                       |
| Obligations locatives à plus d'un an                   | 4    | 7 147          | 10 496                    |
| Provisions non courantes                               | 12   | 6 602          | 2 404                     |
| Autres passifs non courants                            | 11   | 2 147          | 475                       |
| <b>Total des passifs non courants</b>                  |      | <b>15 896</b>  | <b>13 918</b>             |
| <b>Passifs courants</b>                                |      |                |                           |
| Dettes financières courantes                           | 11   | 510            | 724                       |
| Obligations locatives à moins d'un an                  | 4    | 3 003          | 3 708                     |
| Provisions courantes                                   | 12   | 4 095          | 5 016                     |
| Fournisseurs et comptes rattachés                      | 13   | 11 429         | 20 338                    |
| Autres passifs courants                                | 13   | 12 361         | 22 927                    |
| <b>Total des passifs courants</b>                      |      | <b>31 398</b>  | <b>52 713</b>             |
| <b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>         |      | <b>146 323</b> | <b>272 019</b>            |

(1) Au 31 décembre 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable suite à la nouvelle interprétation de la norme IAS 19. Cf. Note 3.

**Compte de résultat consolidé (en milliers de dollars)**

|   | Note      | Au 31 Décembre     |                     |
|---|-----------|--------------------|---------------------|
|   |           | 2021               | 2020 <sup>(1)</sup> |
| <b>Produits opérationnels</b>                           |           |                    |                     |
| Chiffre d'affaires                                      | 15        | -                  | -                   |
| Autres revenus  | 15        | 5 708              | 11 276              |
| <b>Total des produits</b>                               |           | <b>5 708</b>       | <b>11 276</b>       |
| <b>Charges opérationnelles</b>                          |           |                    |                     |
| Recherche & Développement                               | 16        | ( 70 104 )         | ( 101 346 )         |
| Frais commerciaux                                       | 16        | ( 4 403 )          | ( 9 747 )           |
| Frais généraux  | 16        | ( 30 385 )         | ( 35 137 )          |
| Coûts de restructuration et assimilés                   | 17        | 920                | ( 22 994 )          |
| <b>Total des charges opérationnelles</b>                |           | <b>( 103 972 )</b> | <b>( 169 224 )</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>                            |           | <b>( 98 264 )</b>  | <b>( 157 948 )</b>  |
| Produits financiers                                     | 19        | 521                | 244                 |
| Charges financières                                     | 19        | ( 690 )            | ( 1 971 )           |
| <b>Résultat financier</b>                               |           | <b>( 169 )</b>     | <b>( 1 727 )</b>    |
| Impôt sur les sociétés                                  | 20        | 381                | 10                  |
| <b>Résultat net</b>                                     |           | <b>( 98 052 )</b>  | <b>( 159 665 )</b>  |
| <b>Résultat de base et dilué par action (\$/action)</b> | <b>23</b> | <b>( 1,79 )</b>    | <b>( 2,95 )</b>     |

**État du résultat global (en milliers de dollars)**

|   | Au 31 Décembre     |                     |
|---|--------------------|---------------------|
|   | 2021               | 2020 <sup>(1)</sup> |
| <b>Résultat net</b>   | <b>( 98 052 )</b>  | <b>( 159 665 )</b>  |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies, nets d'impôts | 141                | 324                 |
| Écarts de conversion susceptibles d'être reclassés au compte de résultat                  | ( 12 301 )         | 23 105              |
| <b>Résultat global de la période</b>  | <b>( 110 212 )</b> | <b>( 136 236 )</b>  |

(1) Au 31 décembre 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable suite à la nouvelle interprétation de la norme IAS 19. Cf. Note 3.



## État des flux de trésorerie consolidés (en milliers de dollars)

|   | Note | 31/12/2021         | 31/12/2020 <sup>(1)</sup> |
|---|------|--------------------|---------------------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b>   |      | <b>( 98 052 )</b>  | <b>( 159 665 )</b>        |
| <b>Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles :</b> |      |                    |                           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>  |      |                    |                           |
| Amortissements, dépréciations et provisions   |      | 10 961             | 15 783                    |
| Engagements de retraite   |      | 247                | ( 84 )                    |
| Charges calculées liées aux paiements en actions  |      | 3 122              | ( 1 130 )                 |
| Autres éléments   |      | 1 250              | 1 657                     |
| <b>Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>                                     |      | <b>( 82 472 )</b>  | <b>( 143 439 )</b>        |
| Stocks  |      | -                  | 2 327                     |
| Créances clients  | 7    | 2 150              | ( 2 070 )                 |
| Autres actifs courants  | 8    | ( 8 578 )          | ( 9 270 )                 |
| Fournisseurs  | 13   | ( 7 559 )          | ( 5 082 )                 |
| Autres passifs courants et non courants   | 13   | ( 7 599 )          | ( 3 357 )                 |
| <b>Variation du besoin de fonds de roulement</b>  |      | <b>( 21 586 )</b>  | <b>( 17 452 )</b>         |
| <b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</b>   |      | <b>( 104 058 )</b> | <b>( 160 891 )</b>        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>   |      |                    |                           |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles  | 5    | ( 910 )            | ( 2 788 )                 |
| Produits de cessions d'immobilisations corporelles  |      | 604                | 55                        |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles  |      | ( 8 )              | ( 29 )                    |
| Acquisitions d'immobilisations financières  | 6    | ( 119 )            | ( 103 )                   |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>                                      |      | <b>( 433 )</b>     | <b>( 2 865 )</b>          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   |      |                    |                           |
| Augmentation des avances remboursables  | 11   | -                  | -                         |
| Diminution des avances remboursables  | 11   | ( 689 )            | ( 303 )                   |
| Actions d'autocontrôle  |      | 184                | ( 563 )                   |
| Augmentation de capital   | 10   | 794                | 150 449                   |
| Remboursement des dettes locatives  | 4    | ( 3 590 )          | ( 3 709 )                 |
| Intérêts sur obligations locatives  | 4    | ( 594 )            | ( 1 002 )                 |
| Autres flux de trésorerie liés aux activités financières  |      | ( 15 )             | ( 36 )                    |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>  |      | <b>( 3 910 )</b>   | <b>144 836</b>            |
| <b>(Diminution) / Augmentation de la trésorerie</b>   |      | <b>( 108 401 )</b> | <b>( 18 920 )</b>         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture  |      | 196 352            | 193 255                   |
| Incidence des variations du cours des devises   |      | ( 10 650 )         | 22 017                    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture   | 9    | 77 301             | 196 352                   |

(1) Au 31 décembre 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable suite à la nouvelle interprétation de la norme IAS 19. Cf. Note 3.

## État des variations des capitaux propres consolidés (en milliers de dollars)

|  | Capital social<br>Actions ordinaires |                       |                            | Réserves           | Résultats<br>cumulés | Écart de<br>conversion | Total<br>capitaux<br>propres |
|--|--------------------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|
|  | Nombre<br>d'actions<br>(note 10)     | Montant<br>du capital | Primes liées<br>au capital |                    |                      |                        |                              |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020<sup>(1)</sup></b>    | <b>47 028 510</b>                    | <b>5 645</b>          | <b>847 273</b>             | <b>( 470 330 )</b> | <b>( 172 469 )</b>   | <b>( 16 875 )</b>      | <b>193 244</b>               |
| Résultat net   |                                      |                       |                            |                    | ( 159 665 )          |                        | ( 159 665 )                  |
| Autres éléments du résultat global                     |                                      |                       |                            | 324                |                      | 23 105                 | 23 429                       |
| Affectation du résultat                                |                                      |                       |                            | ( 172 469 )        | 172 469              |                        | -                            |
| Augmentation de capital                                | 7 900 677                            | 873                   | 149 576                    |                    |                      |                        | 150 449                      |
| Neutralisation des actions propres                     |                                      |                       |                            | ( 939 )            |                      |                        | ( 939 )                      |
| Paiements fondés sur des actions                       |                                      |                       |                            | ( 1 130 )          |                      |                        | ( 1 130 )                    |
| <b>Au 31 décembre 2020<sup>(1)</sup></b>               | <b>54 929 187</b>                    | <b>6 518</b>          | <b>996 849</b>             | <b>( 644 544 )</b> | <b>( 159 665 )</b>   | <b>6 230</b>           | <b>205 388</b>               |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>(1)</sup></b>    | <b>54 929 187</b>                    | <b>6 518</b>          | <b>996 849</b>             | <b>( 644 544 )</b> | <b>( 159 665 )</b>   | <b>6 230</b>           | <b>205 388</b>               |
| Résultat net   |                                      |                       |                            |                    | ( 98 052 )           |                        | ( 98 052 )                   |
| Autres éléments du résultat global                     |                                      |                       |                            | 141                |                      | ( 12 301 )             | ( 12 160 )                   |
| Affectation du résultat                                |                                      |                       |                            | ( 159 665 )        | 159 665              |                        | -                            |
| Augmentation de capital                                | 166 575                              | 20                    | 496                        |                    |                      |                        | 516                          |
| Émission de BSA  |                                      |                       | 279                        |                    |                      |                        | 279                          |
| Neutralisation des actions propres                     |                                      |                       |                            | ( 64 )             |                      |                        | ( 64 )                       |
| Paiements fondés sur des actions                       |                                      |                       |                            | 3 122              |                      |                        | 3 122                        |
| Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission |                                      |                       | ( 797 823 )                | 797 823            |                      |                        | -                            |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>                             | <b>55 095 762</b>                    | <b>6 538</b>          | <b>199 801</b>             | <b>( 3 187 )</b>   | <b>( 98 052 )</b>    | <b>( 6 071 )</b>       | <b>99 029</b>                |

|   |  |
|---|--|
| Identification de l'entité  | DBV Technologies   |
| Description des activités principaux  | Société biopharmaceutique - Immunothérapie                   |
| Adresse du siège de l'entité  | 177-181 Avenue Pierre-Brossolette – 92120 Montrouge – France |
| Pays où l'entité est constituée en société  | France   |
| Pays où est situé le siège social   | France   |
| Lieu principale des activités   | Europe et USA  |
| Structure juridique   | Société Anonyme  |
| Nom de la société mère  | NA   |
| Nom de la société tête de groupe  | NA   |
| Description de la nature des états financiers   | Comptes consolidés en \$                                     |
| Date de fin de la période de reporting  | 2021-12-31   |
| Période couverte par les états financiers   | 1 Jan 2020 to 31 Dec 2021                                    |
| Description de la devise principale   | Milliers de Dollars  |
| Échelle des valeurs monétaires  | Milliers   |
| Explication des modifications du nom ou de tout autre mode d'identification de l'entité présentant les états financiers intervenues depuis la fin de la période de reporting précédente | 0  |

(1) Au 31 décembre 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable suite à la nouvelle interprétation de la norme IAS 19. Cf. Note 3.

## Notes aux états financiers

### Note 1 : La Société

Créée en 2002, DBV Technologies SA (« DBV Technologies » ou « la Société »), société de droit français, est une société biopharmaceutique spécialisée, au stade clinique, qui vise à changer le domaine de l'immunothérapie en développant une nouvelle plateforme technologique appelée Viaskin®.

L'approche thérapeutique de la Société repose sur l'immunothérapie épicutanée, ou EPIT™, une méthode exclusive pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire sur une peau intacte à l'aide de Viaskin®.

## Faits marquants de 2021

### Programmes cliniques

#### Situation réglementaire historique et actuelle aux États-Unis

En janvier 2021, la Société a annoncé la réception de réponses écrites de la part de la *Food and Drug Administration* américaine aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la Société a présenté en octobre 2020. La Société estime que les commentaires reçus de la FDA offrent une approche réglementaire bien définie pour le futur. Dans ses échanges avec la FDA, DBV Technologies a proposé des solutions susceptibles de répondre aux deux importantes préoccupations identifiées par la FDA dans la CRL : l'impact de l'adhésion du patch sur l'efficacité et la nécessité d'apporter des modifications au patch. La FDA a partagé la position de DBV selon laquelle un patch Viaskin® Peanut modifié ne devrait pas être considéré comme une nouvelle entité, sous réserve que la chambre d'occlusion du patch Viaskin® Peanut actuel et la dose de protéines d'arachide de 250 µg (environ 1/1000 d'une cacahuète) restent inchangées et conservent les mêmes performances qu'auparavant. Afin de confirmer les données d'efficacité entre les patchs existants et modifiés, la FDA a demandé une évaluation comparant l'absorption de l'allergène (protéine d'arachide) entre les patchs chez les enfants de 4 à 11 ans allergiques aux arachides. La FDA a également recommandé la réalisation d'un essai clinique de contrôle de sécurité et d'adhésion d'une durée de 6 mois afin d'évaluer le patch modifié Viaskin® Peanut au sein de la population de patients visée. La Société a ensuite nommé cette étude STAMP, qui signifie *Safety, Tolerability and Adhesion of Modified Patches*.

Sur la base du retour de la FDA de janvier 2021, la Société a défini trois axes de travail parallèles :

1. Identifier un patch Viaskin modifié (que la Société appelle mVP).
2. Générer les données cliniques sur l'innocuité et l'adhésion à 6 mois demandées par la FDA à travers l'étude STAMP, qui, selon la Société, devrait être la composante la plus longue du plan clinique du mVP. La Société a donné la priorité à la soumission du protocole STAMP afin de pouvoir commencer l'étude le plus tôt possible.
3. Démontrer l'équivalence de l'absorption d'allergènes entre les patchs actuels et modifiés dans la population de patients visée par l'essai clinique EQUAL (*Equivalence in the Uptake of Allergen*). La complexité d'EQUAL reposait sur l'absence de critères cliniques et réglementaires établis pour caractériser l'absorption d'allergènes par un patch épicutané. L'approche proposée par la Société pour démontrer l'équivalence de

l'absorption d'allergènes entre les deux patchs a été exposée, et du temps a été alloué pour générer des données informatives par le biais de deux études supplémentaires :

- a. PREQUAL, une étude de phase I avec des volontaires adultes sains pour optimiser les méthodologies de collecte d'échantillons d'allergènes et valider les tests que la Société a l'intention d'utiliser dans EQUAL.
- b. « *EQUAL in adults* » - une deuxième étude de phase I avec des volontaires adultes sains pour comparer l'absorption d'allergènes par le cVP et le mVP.

En mars 2021, la Société a annoncé le début de CHAMP (*Comparison of adHesion Among Modified Patches*), un essai clinique chez des volontaires adultes sains pour évaluer l'adhésion de cinq patchs Viaskin® Peanut modifiés, afin d'identifier le ou les deux patchs les plus performants, que la Société a terminé au deuxième trimestre 2021. Sur la base des paramètres d'adhésion étudiés, la Société a sélectionné le patch modifié qui fera l'objet de tests cliniques supplémentaires dans la population de patients visée. Tous les patchs Viaskin® Peanut modifiés ont démontré une meilleure performance d'adhésion par rapport au patch Viaskin® Peanut actuel, et la Société a ensuite sélectionné les deux patchs modifiés les plus performants parmi les cinq patchs modifiés étudiés pour un développement ultérieur. La Société a ensuite sélectionné le patch circulaire pour un développement ultérieur, qui est environ 50 % plus grand en taille par rapport au patch actuel et de forme circulaire.

En mai 2021, la Société a soumis sa proposition de protocole STAMP (*Safety, Tolerability and Adhesion of Modified Patches*) à la FDA, et le 14 octobre 2021, la Société a reçu une lettre d'avis et de demandes d'informations de la FDA. Dans cette lettre, la FDA a demandé une approche séquentielle du programme de développement du patch Viaskin® modifié et a fourni un retour partiel sur le protocole STAMP. Plus précisément, la FDA a demandé à la Société de mener des études de comparaison de l'absorption d'allergènes (c'est-à-dire EQUAL chez les adultes) et de soumettre les données de comparaison de l'absorption d'allergènes à l'examen et aux commentaires de la FDA avant de commencer l'étude STAMP. L'explication de la FDA était que les résultats des études d'absorption d'allergènes pouvaient affecter la conception de l'étude STAMP.

Après un examen minutieux des demandes de la FDA, en décembre 2021, la Société a décidé de ne pas poursuivre l'approche séquentielle des plans de développement de Viaskin®

Peanut comme le demandait la FDA dans son courrier d'octobre 2021 et a annoncé son intention de lancer une étude clinique pivot de phase 3 pour un patch Viaskin® Peanut modifié (mVP) chez les enfants de la population de patients visée. L'étude clinique comprendra également des mises à jour de la notice d'utilisation. La Société a estimé que l'approche séquentielle nouvellement proposée par la FDA nécessiterait au moins cinq séries d'échanges nécessitant l'alignement de la FDA avant d'initier STAMP, l'étude d'innocuité et d'adhésion de 6 mois. La Société considère que cette approche est la plus directe pour potentiellement démontrer l'efficacité, l'innocuité et l'amélioration de l'adhésion *in vivo* du patch Viaskin® Peanut modifié. Après avoir reçu l'accord oral et écrit de la FDA pour ce changement de stratégie, le protocole de la nouvelle étude clinique pivot de phase 3 contrôlé par placebo du patch Viaskin® Peanut modifié a été achevé à la fin du mois de février 2022. Des discussions fructueuses sont en cours avec la FDA en vue de la soumission et de l'examen du protocole. La Société prévoit de soumettre le protocole après un alignement supplémentaire avec la FDA. Après un examen minutieux des demandes de la FDA, en décembre 2021, la Société a décidé de ne pas poursuivre

l'approche séquentielle des plans de développement de Viaskin® Peanut comme le demandait la FDA dans son courrier d'octobre 2021 et a annoncé son intention de lancer une étude clinique pivot de phase 3 pour un patch Viaskin® Peanut modifié (mVP) chez les enfants de la population de patients visée. L'étude clinique comprendra également des mises à jour de la notice d'utilisation. La Société a estimé que l'approche séquentielle nouvellement proposée par la FDA nécessiterait au moins cinq séries d'échanges nécessitant l'alignement de la FDA avant d'initier STAMP, l'étude d'innocuité et d'adhésion de 6 mois. La Société considère que cette approche est la plus directe pour potentiellement démontrer l'efficacité, l'innocuité et l'amélioration de l'adhésion *in vivo* du patch Viaskin® Peanut modifié. Après avoir reçu l'accord oral et écrit de la FDA pour ce changement de stratégie, le protocole de la nouvelle étude clinique pivot de phase 3 contrôlé par placebo du patch Viaskin® Peanut modifié a été achevé à la fin du mois de février 2022. Des discussions fructueuses sont en cours avec la FDA en vue de la soumission et de l'examen du protocole. La Société prévoit de soumettre le protocole après un alignement supplémentaire avec la FDA.

### *Situation réglementaire historique et actuelle en Union Européenne*

En août 2021, la Société a annoncé avoir reçu de l'EMA la liste des questions en suspens du jour 180, qui fait partie intégrante du processus d'examen prescrit par l'EMA. Il s'agit d'une lettre destinée à inclure toutes les questions ou objections restantes à ce stade du processus. L'EMA a indiqué qu'un grand nombre de ses objections et objections majeures de la liste de questions du jour 120 avaient reçu une réponse. Une objection majeure subsistait au jour 180. L'objection majeure remettait en question les limites des données, par exemple, la pertinence clinique et l'ampleur de l'effet soutenues par une seule étude pivot.

En décembre 2021, la Société a annoncé avoir officiellement notifié à l'EMA sa décision de retirer la demande d'autorisation de mise sur le marché de Viaskin® Peanut. Le dépôt initial du

dossier était soutenu par les données positives provenant d'un seul essai pivot de phase 3, PEPITES (V712-301). La décision de retrait a été basée sur l'opinion actuelle du CHMP selon laquelle les données disponibles à ce jour provenant d'une seule étude pivot dans l'AMM n'étaient pas suffisantes pour éviter, au jour 180 du processus d'examen, une objection majeure. Comme indiqué précédemment, l'objection majeure concerne la portée des données, par exemple, la pertinence clinique et l'ampleur de l'effet. DBV considère que la génération de données issues d'un nouvel essai pivot de phase 3 ouvrira une voie plus robuste à l'homologation de Viaskin® Peanut dans l'Union européenne. La Société a l'intention de soumettre à nouveau l'AMM lorsque cet ensemble de données sera disponible.

### *Viaskin™ Peanut pour les enfants de 1 à 3 ans*

En juin 2020, la Société a annoncé que la Partie A d'EPITOPE a montré que les deux doses étudiées (100 µg (n = 20) et 250 µg (n = 21)) ont été décrites comme bien tolérées, sans effets indésirables graves (EIG) liés au traitement. Les patients des deux groupes de traitement ont montré un effet de traitement constant après 12 mois de thérapie, comme l'ont montré les résultats d'un test de provocation alimentaire en double aveugle contrôlé par placebo et les résultats des analyses de biomarqueurs. Les patients de la Partie A n'ont pas été inclus

dans la Partie B et l'étude n'était pas statistiquement conçue pour démontrer la supériorité d'une dose ou de l'autre par rapport au placebo. Ces résultats valident l'étude en cours sur la dose de 250 µg dans cette tranche d'âge, qui est la dose également étudiée dans la Partie B de l'étude. La Partie B d'EPITOPE s'est achevée au premier trimestre 2021.

Le recrutement de la partie B d'EPITOPE s'est achevée au premier trimestre 2021 et les premiers résultats sont attendus pour le milieu de l'année 2022.

### **Restructuration**

La Société a lancé un plan de restructuration global en juin 2020 afin d'augmenter sa latitude opérationnelle pour faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire du produit expérimental Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne. La mise en œuvre complète du plan de restructuration a entraîné la suppression de plus de 200 emplois,

permettant à la Société de disposer d'une équipe restante de 90 personnes environ se consacrant à la poursuite de l'innovation et au développement scientifique de nouvelles thérapies. La mise en œuvre complète de ce plan à l'échelle du Groupe s'est achevée au cours du second semestre 2021.

Le tableau suivant résume les activités de restructuration comptabilisées dans les provisions courantes et autres passifs courants de l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                                   | <b>Dettes liées à la restructuration</b> |
|---|--|
| Dettes liées à la restructuration au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 | –  |
| Coûts de restructuration  | 22 994                                   |
| Coûts de restructuration - éléments hors trésorerie               | (1 471)                                  |
| Montants payés  | (12 137)                                 |
| <b>Dettes liées à la restructuration au 31 décembre 2020</b>      | <b>9 387</b>                             |
| <i>dont provisions courantes</i>                                  | 1 993                                    |
| <i>dont autres passifs courants</i>                               | 7 394                                    |

| <i>(en milliers de dollars)</i>                                   | <b>Dettes liées à la restructuration</b> |
|---|--|
| Dettes liées à la restructuration au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 | 9 387                                    |
| Montants payés  | (7 747)                                  |
| Reprises de provision   | (920)                                    |
| Autres dont écarts de conversion                                  | (282)                                    |
| <b>Dettes liées à la restructuration au 31 décembre 2021</b>      | <b>438</b>                               |
| <i>dont provisions courantes</i>                                  | –  |
| <i>dont autres passifs courants</i>                               | 438                                      |

Les reprises de provision sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 concernent les mesures d'accompagnement non utilisées.

### Autres événements marquants

#### *Pandémie de Covid-19*

Le 11 mars 2020, l'épidémie de Covid-19 est déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Cette crise sanitaire mondiale a conduit de nombreux pays à imposer à l'échelle nationale des mesures de confinement et des interdictions de déplacement. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, le Groupe a décidé de prendre toutes les mesures visant en priorité à garantir la sécurité de ses collaborateurs, la poursuite de essais cliniques en cours, dans le respect des directives des autorités dans chacun des pays. La Société a enregistré une diminution significative de l'inclusion de nouveaux patients dans ces études cliniques et elle a dû adapter les protocoles de ses

essais cliniques car les patients restent soumis à des restrictions de déplacement (confinement).

La société a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de Covid-19. Au 31 décembre 2021, ces incertitudes ont été prises en compte dans les hypothèses fondant les estimations et jugements utilisés par la Société. La Société continuera de mettre à jour ces estimations et hypothèses en fonction de l'évolution de la situation. Les effets de la pandémie de Covid-19 sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière et dans le compte de résultat consolidés conformément à la fonction ou à la nature des produits et charges correspondants.

#### *Poursuites judiciaires*

Une plainte en recours collectif (« *Class action américaine* ») a été déposée le 15 janvier 2019 devant la Cour de district des États-Unis pour le district du New Jersey, intitulée Travis Ito-Stone c. DBV Technologies, et autres, affaire n° 2:19-cv-00525. La plainte alléguait que la Société, son ancien Directeur Général, son Directeur Général actuel et son ancien Directeur Général adjoint avaient enfreint certaines lois fédérales sur les valeurs mobilières, en particulier les sections 10(b) et 20(a) de l'*Exchange Act*, et la règle 10b-5 promulguée en vertu de cette loi. Les plaignants demandent des dommages et intérêts non spécifiés au nom d'une classe présumée de personnes ayant acheté des titres de la Société entre le 14 février 2018 et le

4 août 2020 et détenant également des titres de la Société le 20 décembre 2018 et/ou le 16 mars 2020 et/ou le 4 août 2020.

Une audience s'est tenue le 29 juillet 2021 au tribunal de district des États-Unis pour le district du New Jersey, où le tribunal a rendu une ordonnance accordant la requête de la Société visant à rejeter la deuxième plainte amendée en recours collectif sans préjudice. Comme le rejet était sans préjudice, les plaignants ont relancé leur affaire en déposant une troisième plainte amendée en recours collectif le 30 septembre 2021 devant le même tribunal.

La Société estime que les allégations contenues dans la plainte modifiée sont sans fondement et continuera à défendre

vigoureusement l'affaire. La Société estime que cette plainte n'aura pas d'effet négatif important sur la situation financière consolidée, les résultats d'exploitation ou les liquidités de la Société.

La société a demandé le rejet de la troisième plainte modifiée le 10 décembre 2021.

## Note 2 : Principes généraux et déclaration de conformité

### Remarques préliminaires :

#### Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2021 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://www.efrag.org/Endorsement>.

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2021 ont été adoptés, le cas échéant, par la Société :

- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 ;
- Amendements à IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 – Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 ;

## Note 3 : Principes comptables

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Le contrôle est obtenu lorsque la Société :

- a le pouvoir sur la société émettrice ;
- est exposée, ou a des droits, à rendements variables de son implication avec l'entreprise détenue ; et
- a la capacité d'utiliser son pouvoir d'influence sur ses rendements.

La Société réévalue si elle contrôle une entité émettrice dès lors que les faits et circonstances indiquent qu'il y a des

- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021.

En dehors de la nouvelle interprétation de la norme IAS 19 proposée par l'IFRIC (« *IFRS Interpretations Committee* ») indiquée dans la note 3 des états financiers consolidés de la Société, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des autres amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de la Société.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021, à savoir :

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue ;
- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat ;
- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel ;
- IFRS 17 et amendements à IFRS 17 – Contrats d'assurance.

À la date d'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2021, l'analyse de l'impact de ces normes est en cours par le Groupe.

Conformément à l'article L.222-3 du règlement général de l'AMF, la Société a opté pour le report d'un an de l'obligation d'établissement de son rapport financier annuel selon un format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué no. 2019/815 du 17 décembre 2018.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mars 2022.

changements pour un ou plusieurs des trois éléments de contrôle énumérés ci-dessus.

La consolidation des filiales commence lorsque la Société obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque la Société perd le contrôle de la filiale.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Tous les actifs, tous les passifs, tous les produits, toutes les charges et tous les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés en consolidation.

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation est composé de 4 entités, une société mère DBV Technologies SA, société anonyme dont le siège social est situé au 177/181 avenue Pierre Brossolette, 92120 Montrouge, France, et ses trois filiales :

- DBV Technologies Inc., créée le 7 avril 2014 et basée à Summit, New Jersey, États-Unis d'Amérique ;
- DBV Technologies Australia Pty Ltd., créée le 3 juillet 2018 et basée dans le New South Wales, Australie ;

- DBV Pharma, SAS, créée le 21 décembre 2018 et basée à Paris, France.

Le capital de chacune des filiales est détenu à 100 % par DBV Technologies SA et celles-ci font l'objet d'une consolidation à 100 %.

Le 31 décembre 2021, la Société a procédé à la dissolution de sa filiale, DBV Technologies Canada Ltd., créée le 13 août 2018 et basée à Ottawa, Ontario, Canada.

### Nouvelle interprétation d'IAS 19

L'IAS Board a validé début juin 2021 la nouvelle interprétation de la norme IAS 19 proposée par l'IFRIC (« *IFRS Interpretations Committee* ») par lequel il modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Par sa nouvelle position, l'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté (N), ce seraient les N dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ.

Ce changement d'interprétation constitue un changement de méthode comptable, et à ce titre, les états financiers historiques ont été retraités.

Les états financiers préparés par la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 2020 reflètent la nouvelle interprétation des périodes d'acquisition des droits relatifs à certains régimes à prestations définies pour toutes les périodes présentées, comme suit :

| (en milliers de dollars)          | Comptes consolidés publiés au 01/01/2020 en milliers de dollars US | Changement de méthode IAS 19 <sup>(1)</sup> | Comptes consolidés retraités au 01/01/2020 en milliers de dollars US |
|-----------------------------------|--|---|--|
| <b>Capitaux propres</b>           |  |   |  |
| Capital social                    | 5 645  | –   | 5 645  |
| Primes liées au capital           | 847 273  | –   | 847 273  |
| Réserves                          | (470 838)  | 508   | (470 330)  |
| Écarts de conversion              | (16 877)   | 2   | (16 875)   |
| Résultat de la période            | (172 469)  | –   | (172 469)  |
| <b>Total des capitaux propres</b> | <b>192 734</b>   | <b>510</b>                                  | <b>193 244</b>   |

| (en milliers de dollars)          | Comptes consolidés publiés au 31/12/2020 en milliers de dollars US | Changement de méthode IAS 19 <sup>(1)</sup> | Comptes consolidés retraités au 31/12/2020 en milliers de dollars US |
|-----------------------------------|--|---|--|
| <b>Capitaux propres</b>           |  |   |  |
| Capital social                    | 6 518  | –   | 6 518  |
| Primes liées au capital           | 996 849  | –   | 996 849  |
| Réserves                          | (644 940)  | 395   | (644 545)  |
| Écarts de conversion              | 6 211  | 19  | 6 230  |
| Résultat de la période            | (159 374)  | (291)                                       | (159 665)  |
| <b>Total des capitaux propres</b> | <b>205 265</b>   | <b>123</b>                                  | <b>205 388</b>   |

| <i>(en milliers de dollars)</i>                              | <b>Comptes consolidés<br/>publiés au 31/12/2020 en<br/>milliers de dollars US</b> | <b>Changement de<br/>méthode IAS 19<sup>(1)</sup></b> | <b>Comptes consolidés<br/>retraités au 31/12/2020<br/>en milliers de dollars US</b> |
|--|---|---|---|
| <b>Produits opérationnels</b>                                | <b>11 276</b>   | <b>–</b>  | <b>11 276</b>   |
| Recherche & Développement                                    | (101 157)   | (189)   | (101 346)   |
| Frais commerciaux  | (9 674)   | (73)  | (9 747)   |
| Frais généraux   | (35 109)  | (28)  | (35 137)  |
| Coûts de restructuration et assimilés                        | (22 994)  | –   | (22 994)  |
| <b>Total des charges</b>                                     | <b>(168 934)</b>  | <b>(290)</b>  | <b>(169 224)</b>  |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                 | <b>(157 658)</b>  | <b>(290)</b>  | <b>(157 948)</b>  |
| <b>Résultat financier</b>                                    | <b>(1 726)</b>  | <b>(1)</b>  | <b>(1 727)</b>  |
| Impôt sur les sociétés                                       | 10  | –   | 10  |
| <b>Résultat net</b>  | <b>(159 374)</b>  | <b>(291)</b>  | <b>(159 665)</b>  |
| <b>Résultat de base et dilué par action (devise /action)</b> | <b>(2,95)</b>   | <b>(0,01)</b>   | <b>(2,95)</b>   |

### Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2021 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation. Toutefois, il existe des incertitudes significatives pesant sur la continuité d'exploitation de la Société.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives et dans une moindre mesure par l'obtention d'aides publiques à l'innovation et par le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de préparer le lancement potentiel de son premier produit aux États-Unis et dans l'Union Européenne, s'il était approuvé.

Suite à la réception, en août 2020, d'une Lettre de Réponse Complète (« *Complete Response Letter* » ou « *CRL* ») de la *Food and Drug Administration* (« *FDA* ») des États-Unis, concernant sa demande de licence de produits biologiques (« *Biologics License Application* » ou « *BLA* ») pour le produit expérimental Viaskin® Peanut, la Société a réduit les dépenses de tous ses autres programmes cliniques et précliniques, afin de se concentrer sur Viaskin® Peanut. La Société a également initié en juin 2020 un plan global de restructuration, afin de se donner de la flexibilité opérationnelle afin de faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire de Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union Européenne.

En janvier 2021, la Société a reçu des réponses écrites de la part de la FDA américaine aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la Société a présenté en octobre 2020 suite au *CRL*. Afin de répondre aux demandes et recommandations de la FDA, la Société a défini des axes de travail parallèles, principalement dans le but de générer les données cliniques d'innocuité et d'adhésion à 6 mois pour évaluer le patch Viaskin® Peanut modifié et démontrer l'équivalence de l'absorption des allergènes entre les patchs actuels et modifiés dans la population de patients visée.

Suite à la soumission du protocole de l'étude d'adhésion à la FDA, la Société a reçu une lettre de demande d'avis/d'information de la FDA en octobre 2021, demandant une approche séquentielle du programme de développement du patch Viaskin modifié et a fourni un retour partiel sur ce protocole.

En décembre 2021, la Société a décidé de ne pas poursuivre l'approche séquentielle des plans de développement de Viaskin® Peanut comme le demandait la FDA dans son courrier d'octobre 2021 et a annoncé son intention de lancer une étude clinique pivot de phase 3 pour un patch Viaskin® Peanut modifié (mVP) chez les enfants de la population de patients visée. La Société considère que cette approche est la plus directe pour démontrer l'efficacité, la sécurité et l'amélioration de l'adhérence *in vivo* du système Viaskin® Peanut modifié. Après avoir reçu l'approbation de la FDA pour son changement de stratégie, le protocole de la nouvelle étude pivot de phase 3 du patch Viaskin Peanut modifié (« *mVP* ») a été achevé à la fin du mois de février 2022 et est prêt à être soumis à la FDA. Des discussions fructueuses sont en cours avec la FDA en vue de la soumission et de l'examen du protocole. La société prévoit de soumettre le protocole après un alignement supplémentaire avec la FDA.

La Société a généré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs depuis sa création. À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, la situation de trésorerie actuelle de la Société ne sera pas suffisante pour couvrir les besoins opérationnels pendant au moins les 12 prochains mois. Ainsi, il existe des incertitudes significatives pesant sur la continuité d'exploitation de la Société.

Sur la base de ses activités actuelles, ainsi que de ses plans et hypothèses révisés conformément à son changement de stratégie, annoncé en décembre 2021, la Société prévoit que son solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 77,3 millions de dollars au 31 décembre 2021 sera suffisant pour financer ses activités jusqu'au cours du premier trimestre de 2023.



La Société envisage de continuer à rechercher des financements supplémentaires pour préparer la commercialisation de Viaskin® Peanut, si elle est approuvée, et pour poursuivre d'autres travaux de recherche et de développement. La Société pourrait financer ses besoins en trésorerie futurs par une combinaison d'augmentations de capital par offres publiques ou placements privés, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement ou d'autres formes de financements non dilutifs.

En raison des perturbations des marchés financiers mondiaux résultant de la pandémie actuelle de Covid-19, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à se financer selon ses besoins ou dans des conditions attractives. La pandémie actuelle de Covid-19 a déjà provoqué une volatilité extrême et des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit. Un ralentissement économique grave ou prolongé pourrait entraîner divers risques pour la Société, notamment une capacité réduite à se procurer des capitaux supplémentaires au

moment où elle en aura besoin ou à des conditions acceptables pour la Société.

Si la Société ne parvient pas à atteindre ses objectifs de financement, elle pourrait être amenée à réduire ses activités, notamment en retardant ou en réduisant l'étendue de ses efforts de recherche et de développement, ou à obtenir des financements par le biais d'accords de collaboration ou d'autres accords, qui pourraient obliger la Société à renoncer à des droits sur ses produits candidats, que la Société pourrait autrement chercher à développer ou à commercialiser de manière indépendante.

Ces états financiers consolidés n'incluent aucun ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation.

La gestion du risque de liquidité est présentée en note 24 de l'annexe.

### 3.1 Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,

(d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,

(e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et

(f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché.

L'application de ce principe a conduit à comptabiliser l'ensemble des coûts de développement en charges.

#### *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

### 3.2 Contrats de location

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la norme IFRS 16 aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement, par la comptabilisation au bilan d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation. La durée de location est définie contrat par contrat par la Société

et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

La Société a décidé d'exempter de ces modalités de reconnaissance les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois ainsi que les contrats de location de faible valeur.

*Évaluation du droit d'utilisation des actifs*

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;

- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Les actifs loués sont principalement des actifs immobiliers et, de manière plus marginale, des équipements industriels et des véhicules de tourisme.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location pour la composante loyer.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les droits d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

*Évaluation de la dette de loyer*

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont les loyers contractuels.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Les taux d'actualisation sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la Société auquel est ajouté un spread qui lui est propre et qui tient compte de la nature et de la durée totale du contrat.

Les taux d'actualisation et durée résiduelle des contrats déterminés par la Direction sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

**3.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les

agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Poste d'immobilisations                                  | Durée d'amortissement |
|--|-----------------------|
| Agencements et aménagement des constructions             | 9 ans                 |
| Outillage de recherche et développement et de production | 5 ans                 |
| Matériel de recherche et installations techniques        | 5 ans                 |
| Matériel informatique                                    | 3 ans                 |
| Matériel et mobilier de bureau                           | 5 ans                 |

### 3.4 Actifs financiers

La norme IFRS 9 définit les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

La Société ne dispose d'aucun instrument de couverture ni au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

Les actifs financiers peuvent être classés en 3 catégories :

#### *Actifs financiers au coût amorti*

Il s'agit essentiellement de la trésorerie, des prêts et créances accordés, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ajustés des provisions sur pertes de crédit attendues.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financières » du compte de résultat.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

Il peut s'agir notamment :

- d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie ne sont pas représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital ou qui ne sont pas gérés dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et de cession des actifs ou de simple collecte des flux de trésorerie ;

- d'instruments pour lesquels la Direction a opté pour la juste valeur par le compte de résultat lors de la reconnaissance initiale de l'actif financier en cas d'asymétrie comptable avec une autre opération.

Les gains et pertes résultant de changements de juste valeur sont constatés directement en résultat dans la rubrique « Produits financiers ou Charges financières ».

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Il peut s'agir d'instruments de dette dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les

flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif. La Société ne détient pas ce type d'instruments ni au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2021.

#### *Dépréciation des actifs financiers au coût amorti*

La Société considère qu'un actif financier est déprécié selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiement tout au long de la durée de détention de

l'actif. Le montant de la perte attendue est reconnu au bilan. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

### 3.5 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est

comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

### 3.6 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Ces coûts correspondent aux coûts de production calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à leur emplacement et à leur état actuel.

Les stocks sont exclusivement composés de travaux en cours relatifs à la production des premiers lots qui peuvent être utilisés pour la commercialisation.

Lors des phases de lancement de nouveaux produits dans l'attente de l'obtention des autorisations réglementaires, les stocks constitués sont entièrement dépréciés. La provision est reprise lorsque l'autorisation de mise sur le marché devient hautement probable.

### 3.7 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés

dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

### 3.8 Paiements en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscription de parts de créateur d'entreprise » BSPCE, d'actions gratuites et de stock-options attribués à des salariés et/ou dirigeants et sous la forme de « bons de souscription d'actions » BSA attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charges en contrepartie d'une augmentation des capitaux

propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, aux mandataires sociaux, membres du Comité scientifique et aux salariés de la Société ainsi qu'à certaines personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société.

Les plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres ne sont soumis à aucune condition de marché. Les caractéristiques des plans sont présentées en note 18.

### 3.9 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

#### *Passifs financiers non dérivés*

Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur

et toute variation en résultant qui prend en compte les charges d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

Les autres passifs financiers non dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Instruments financiers composés*

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti

La Société ne détient pas ce type d'instruments aux 31 décembre 2020 et 2021.

#### *Instruments financiers dérivés*

Les dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont généralement comptabilisées en résultat net.

La Société ne détient pas ce type d'instruments aux 31 décembre 2020 et 2021.

### 3.10 Subventions et avances conditionnées

#### *Subventions*

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions, et
- les subventions seront reçues.

Les subventions non remboursables sont présentées en produits constatés d'avance et reconnus en produits au compte de résultat sur la durée du programme de recherche auquel les subventions se rapportent.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

### Avances conditionnées

La Société reçoit également de temps à autre des aides financières sous la forme d'avances conditionnées, qui sont des avances remboursables en totalité ou en partie sur la base de la reconnaissance par le bailleur de fonds d'un succès technique ou commercial du projet connexe par l'entité de financement. Les détails concernant les avances conditionnées sont fournis à la note 12.

Le montant résultant de l'avantage réputé du fait de la nature sans intérêt est considéré comme une subvention à des fins comptables. Cet avantage réputé est déterminé en appliquant

un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt effectif au cours de la période de temps qui correspond à la période du remboursement des avances.

Dans le cas d'un changement de calendrier de paiement des remboursements stipulés des avances conditionnées, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur nette comptable de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie futurs attendus. L'ajustement qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

### 3.11 Provisions

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle

provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'État à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de

crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondant à celle estimée pour le versement des prestations.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

### 3.12 Produits des activités ordinaires

La Société comptabilise des produits en respect d'IFRS 15 lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à

la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

### 3.13 Autres revenus

#### Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles qu'OSEO ou la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

#### Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses

de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une

clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du Crédit d'Impôt Recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche depuis sa création.

### *Contrat de collaboration*

La Société a conclu des accords de collaboration en matière de recherche et développement qui peuvent consister en des paiements initiaux non remboursables et des paiements d'étape (« milestone »).

Les paiements initiaux non remboursables pour les programmes de recherche et développement sont reportés en tant que passif contractuel et reconnus en produit lorsque l'obligation de performance est satisfaite, au fur et à mesure que le client reçoit les avantages des services.

Les milestones représentent des montants reçus, dont la réception dépend de la réalisation de certaines étapes scientifiques, réglementaires ou commerciales. Ces paiements sont considérés comme une contrepartie variable. La Société comptabilise les milestones lorsqu'il est hautement probable que le produit comptabilisé ne sera pas annulé par la suite. Il s'agit notamment de déterminer si l'obligation de performance

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société ne bénéficiait plus du remboursement immédiat du CIR du fait de la perte du statut de PME au sens de la réglementation communautaire. Le CIR devait ainsi être remboursé dans un délai de 3 ans à compter de la déclaration en cas d'impossibilité d'imputation sur l'impôt sur les sociétés dû par la Société.

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société demandera le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche pour les exercices 2019 à 2021, d'un montant de 28,1 millions de dollars, courant 2022 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

est remplie et peut l'être lorsque l'événement déclencheur s'est produit, selon la nature de l'événement déclencheur, qu'il n'y a pas d'autres éventualités ou services à fournir en ce qui concerne cet événement et que le cocontractant n'a pas le droit d'exiger le remboursement du paiement. L'événement déclencheur peut être l'atteinte de résultats scientifiques par la Société ou par une autre partie à l'accord, des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits développés dans le cadre de l'accord.

La Société comptabilise les produits selon la méthode du pourcentage d'avancement. La Société met régulièrement à jour la mesure de l'avancement des travaux et actualise en conséquence le montant cumulé des produits comptabilisés. La Société peut être amenée à comptabiliser une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à comptabiliser jusqu'à l'achèvement des obligations de performance.

## 3.14 Impôts

### *Impôt sur les bénéfices*

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

## 3.15 Information sectorielle

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des produits d'immunothérapie épicutanée en vue de leur commercialisation

future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont principalement localisés en France.

## 3.16 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes

applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

## 3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements auxquels la Direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant sont fondés sur les informations historiques et sur

d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, la Direction a utilisé des jugements et des estimations significatifs dans les domaines suivants :

- l'évaluation des coûts et la mesure de l'avancement des activités de développement menées dans le cadre de l'accord de collaboration avec Nestlé Health Science ;
- l'évaluation de la juste valeur des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et/ou dirigeants est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre ainsi que l'estimation des dates prévisionnelles d'atteinte des conditions de performance pour la durée de l'étalement de la charge issus de l'octroi de stock-options ;

- l'évaluation du montant du Crédit d'Impôt Recherche est basée sur les dépenses internes et externes supportées par la Société pendant l'exercice. Seules les dépenses de recherche éligibles sont prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche ;
- l'estimation des provisions pour risque et charge.

La Direction a également utilisé des jugements et des estimations dans les domaines suivants :

- les hypothèses utilisées dans l'évaluation des actifs du droit d'utilisation des contrats de location ;
- la dépréciation des actifs du droit d'utilisation liés aux contrats de location et aux immobilisations corporelles.

### 3.18 Présentation des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur

En application d'IFRS 13, Évaluation à la juste valeur et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;

- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

### 3.19 Événements postérieurs à la clôture

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements

ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

#### Note 4 : Contrat de location

Analyse des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents au 31 décembre 2021

| (en milliers de dollars)              | Immobilier    | Autres actifs | Total         |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b> | <b>22 750</b> | <b>379</b>    | <b>23 129</b> |
| Entrées d'actifs                      | –             | –             | –             |
| Dotation aux amortissements           | (3 695)       | (144)         | (3 839)       |
| Effets liés à la restructuration      | (10 008)      | –             | (10 008)      |
| Change et divers                      | 631           | (36)          | 595           |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>            | <b>9 678</b>  | <b>199</b>    | <b>9 877</b>  |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b> | <b>9 678</b>  | <b>199</b>    | <b>9 877</b>  |
| Entrées d'actifs                      | –             | –             | –             |
| Dotation aux amortissements           | (2 571)       | (78)          | (2 650)       |
| Reclassements liés à la sous-location | (171)         | –             | (171)         |
| Change et divers                      | (275)         | (11)          | (286)         |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>            | <b>6 661</b>  | <b>110</b>    | <b>6 771</b>  |

## Analyse des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2021

| (en milliers de dollars) | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--------------------------|---------------|---------------|
| À moins d'un an          | 3 003         | 3 708         |
| De un à cinq ans         | 6 058         | 8 706         |
| Plus de cinq ans         | 1 089         | 1 790         |
| <b>Total</b>             | <b>10 150</b> | <b>14 205</b> |

Au 31 décembre 2021, la charge d'intérêts sur les obligations locatives est de 594 milliers de dollars contre 1 002 milliers de dollars au 31 décembre 2020.

La Société avait lancé un plan de restructuration global en juin 2020 afin d'augmenter sa latitude opérationnelle pour faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire du produit expérimental Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne. La mise en œuvre complète du plan de restructuration a entraîné une réduction significative du nombre d'employés au sein du Groupe. Suite au lancement de la restructuration, la Direction avait décidé de redimensionner ses installations.

Au 31 décembre 2020, l'évaluation ultérieure de la durée de vie utile des actifs du droit d'utilisation liés à chaque bail individuel avait mis en évidence :

- une réduction de la durée d'utilisation de certains droits d'utilisation ; et/ou
- une diminution significative du besoin d'espace pour les équipes.

Suite à l'identification des indices de pertes de valeur, la Société avait comptabilisé une dépréciation partielle du droit d'utilisation des actifs correspondants. Cf. note 17 sur les coûts de restructuration et assimilés.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a conclu un accord de sous-location pour ses locaux situés à New York. Au 31 décembre 2021, la Société a reclassé l'investissement net correspondant de 171 milliers de dollars net dans les autres actifs courants et non-courants.

## Note 5 : Immobilisations corporelles

| (en milliers de dollars)                                       | 01/01/2020      | Écarts de conversion | Augmentation   | Diminution     | 31/12/2020      |
|--|-----------------|----------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Installations techniques, matériel et outillage                | 13 966          | 1 830                | 7 544          | (268)          | 23 072          |
| Installations générales, agencements                           | 6 530           | 595                  | 697            | (55)           | 7 767           |
| Matériel de bureau   | 908             | 46                   | 16             | –              | 970             |
| Matériel informatique  | 1 903           | 104                  | 215            | (377)          | 1 846           |
| Immobilisations en cours                                       | 12 813          | 755                  | 2 732          | (8 473)        | 7 828           |
| <b>Total valeur brute</b>                                      | <b>36 120</b>   | <b>3 330</b>         | <b>11 205</b>  | <b>(9 173)</b> | <b>41 482</b>   |
| Amortissements installations techniques, matériel et outillage | (6 215)         | (760)                | (2 503)        | –              | (9 478)         |
| Amortissements installations générales, agencements            | (2 910)         | (342)                | (1 365)        | –              | (4 617)         |
| Amortissements matériel de bureau                              | (650)           | (42)                 | (207)          | –              | (899)           |
| Amortissements matériel informatique                           | (1 327)         | (81)                 | (289)          | –              | (1 697)         |
| <b>Amortissements cumulés</b>                                  | <b>(11 101)</b> | <b>(1 225)</b>       | <b>(4 364)</b> | <b>–</b>       | <b>(16 690)</b> |
| <b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>            | <b>25 019</b>   | <b>2 105</b>         | <b>6 841</b>   | <b>(9 173)</b> | <b>24 792</b>   |



| <i>(en milliers de dollars)</i>                                | 01/01/2021      | Écarts de conversion | Augmentation   | Diminution     | 31/12/2021      |
|--|-----------------|----------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Installations techniques, matériel et outillage                | 23 072          | (1 783)              | 853            | (708)          | 21 434          |
| Installations générales, agencements                           | 7 767           | (408)                | 48             | (3 449)        | 3 958           |
| Matériel de bureau   | 970             | (39)                 | –              | (67)           | 864             |
| Matériel informatique  | 1 846           | (92)                 | 9              | (464)          | 1 299           |
| Immobilisations en cours                                       | 7 828           | (477)                | –              | (2 960)        | 4 390           |
| <b>Total valeur brute</b>                                      | <b>41 482</b>   | <b>(2 799)</b>       | <b>910</b>     | <b>(7 648)</b> | <b>31 945</b>   |
| Amortissements installations techniques, matériel et outillage | (9 478)         | 741                  | (3 135)        | 2 872          | (8 999)         |
| Amortissements installations générales, agencements            | (4 617)         | 254                  | (1 297)        | 2 821          | (2 839)         |
| Amortissements matériel de bureau                              | (899)           | 37                   | (54)           | 62             | (854)           |
| Amortissements matériel informatique                           | (1 697)         | 77                   | 50             | 464            | (1 106)         |
| <b>Amortissements cumulés</b>                                  | <b>(16 690)</b> | <b>1 109</b>         | <b>(4 437)</b> | <b>6 219</b>   | <b>(13 799)</b> |
| <b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>            | <b>24 792</b>   | <b>(1 690)</b>       | <b>(3 527)</b> | <b>(1 429)</b> | <b>18 146</b>   |

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, les « Immobilisations en cours » sont principalement composées d'achat de matériaux pour la conception et la mise au point de futures machines industrielles (Gen 3.2 et 3.3). Au cours de l'exercice 2020 la Société avait procédé à la mise en service de la Gen 4Bis.

Au 31 décembre 2021, suite à la réduction significative des effectifs ayant conduit à la révision de la durée de certains contrats de location, la Société a procédé à l'accélération de l'amortissement du matériel, des installations et des agencements correspondants.

#### Note 6 : Actifs non courants

| <i>(en milliers de dollars)</i>                         | 31/12/2021   | 31/12/2020    |
|---|--------------|---------------|
| Crédit d'Impôt Recherche                                | –            | 22 650        |
| Garantie ligne de change                                | 3 969        | 4 299         |
| Autres dépôts de garantie et autres actifs non courants | 2 665        | 2 704         |
| Contrat de liquidité                                    | 199          | 281           |
| Autres créances financières                             | 39           | –             |
| <b>Total des autres actifs non courants</b>             | <b>6 872</b> | <b>29 935</b> |

Les actifs non courants sont composés de la part remboursable à plus d'un an du Crédit d'Impôt Recherche, de dépôts de garantie versés au bailleur et des fonds communs de placement ouverts (sociétés d'investissement à capital variable « SICAV ») donnés en garanties de contrats de locations ordinaires, du contrat de liquidité et du nantissement d'un compte bancaire

rémunéré garantissant une ligne de change non utilisée à la clôture. Dans le cadre du contrat de liquidité, 153 631 actions propres ont été portées en réduction des capitaux propres au 31 décembre 2021, avec un solde de trésorerie maintenu dans les actifs financiers.

#### Note 7 : Créances clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2020, les créances correspondaient exclusivement aux montants dus dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science suite à l'atteinte d'un

milestone. Ces montants ont été réglés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Note 8 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i>         | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Crédit d'Impôt Recherche                | 28 092            | –                 |
| Autres créances fiscales                | 3 561             | 5 049             |
| Charges constatées d'avance             | 4 149             | 3 162             |
| Autres créances                         | 1 413             | 581               |
| <b>Total des autres actifs courants</b> | <b>37 215</b>     | <b>8 792</b>      |

**Crédit d'Impôt Recherche**

La Société bénéficiait des dispositions des articles 244 *quater* B et 49 *septies* F du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Conformément aux principes décrits en Note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en « autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020, la Société ne bénéficiait plus du remboursement immédiat du CIR du fait de la perte du statut de PME au sens de la réglementation

communautaire. Le CIR devait ainsi être remboursé dans un délai de 3 ans à compter de la déclaration en cas d'impossibilité d'imputation sur l'impôt sur les sociétés dû par la Société.

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société recouvre son statut de PME communautaire conformément aux textes en vigueur et demandera le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche pour les exercices 2019 à 2021, d'un montant total de 28,1 millions de dollars.

L'évolution de ce Crédit d'Impôt Recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                     | <b>Montant</b> |
|---|----------------|
| <b>Bilan Créance au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b> | <b>10 969</b>  |
| + Produit d'exploitation                            | 9 930          |
| – Paiement reçu                                     | –              |
| +/- Écart de conversion                             | 1 751          |
| <b>Bilan Créance au 31 décembre 2020</b>            | <b>22 650</b>  |
| <b>Bilan Créance au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b> | <b>22 650</b>  |
| + Produit d'exploitation                            | 22 650         |
| – Paiement reçu                                     | 7 505          |
| +/- Écart de conversion                             | –              |
| – Reclassement en actifs courants                   | (28 092)       |
| <b>Bilan Créance au 31 décembre 2021</b>            | <b>0</b>       |

Au titre des comptes présentés, la Société a comptabilisé en autres revenus un Crédit d'Impôt Recherche de 7,5 millions de dollars au 31 décembre 2019 et de 9,9 millions de dollars au 31 décembre 2020.

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'une demande de remboursement de TVA (effectuée en décembre 2021).

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'assurance, d'honoraires de conseils juridiques et scientifiques, ainsi que des avances versées dans le cadre de certaines études cliniques.

**Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i>  | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Disponibilités   | 31 427            | 42 341            |
| Équivalents de trésorerie  | 45 874            | 154 011           |
| <b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   | <b>77 301</b>     | <b>196 352</b>    |
| Concours bancaires courants  | –                 | –                 |
| <b>Total net trésorerie et équivalents de trésorerie porté à l'état des flux de trésorerie</b> | <b>77 301</b>     | <b>196 352</b>    |

Les équivalents de trésorerie sont disponibles immédiatement sans pénalités significatives en cas de besoin de liquidités. Ils

sont évalués en utilisant la catégorie 1 « Évaluations à la juste valeur ».

**Note 10 : Capitaux propres****10.1 Capital social et primes liées au capital**

Le capital social, au 31 décembre 2021, est fixé à la somme de 5 509 576,20 euros (soit 6 537 591 dollars converti au taux historique). Il est divisé en 55 095 762 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 euro. Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BCE »), stock-options (« SO ») et actions gratuites (« AGA »)

octroyés à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société. Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 :

*(en milliers de dollars)*

| <b>Date</b>                                 | <b>Nature des opérations</b>                           | <b>Capital</b> | <b>Primes liées au capital</b> | <b>Nombre d'actions</b> |
|---|--|----------------|--------------------------------|-------------------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b> |  | <b>5 645,1</b> | <b>847 273,7</b>               | <b>47 028 510</b>       |
| 16/01/2020                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 3,9            | 292                            | 35 000                  |
| 16/01/2020                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 2,8            | 140,4                          | 24 990                  |
| 04/02/2020                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 828,6          | 144 315,4                      | 7 500 000               |
| 04/03/2020                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 37,7           | 6 563,6                        | 338 687                 |
| 30/09/2020                                  | Frais imputés sur la prime d'émission                  | –              | (1 735,3)                      | –                       |
| 25/11/2020                                  | Augmentation de capital par incorporation de réserves  | 0,2            | (0,2)                          | 2 000                   |
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>            |  | <b>6 518,3</b> | <b>996 849,6</b>               | <b>54 929 187</b>       |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b> |  | <b>6 518,3</b> | <b>996 849,6</b>               | <b>54 929 187</b>       |
| 22/02/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 0,9            | 45,8                           | 7 500                   |
| 12/05/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 1,2            | 62,2                           | 10 200                  |
| 17/05/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 1,3            | 64,1                           | 10 500                  |
| 18/05/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 1,3            | 66,4                           | 10 800                  |
| 19/05/2021                                  | Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission | –              | (797 822,9)                    | –                       |
| 21/05/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 1,4            | 68                             | 11 100                  |
| 26/05/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 2,6            | 129,2                          | 21 000                  |
| 28/05/2021                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 1,4            | 69,6                           | 11 400                  |
| 10/06/2021                                  | Émission de bons de souscription d'actions             | –              | 279,1                          | –                       |
| 07/10/2021                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 2,3            | (2,3)                          | 20 000                  |
| 24/11/2021                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 6,6            | (6,6)                          | 58 675                  |
| 20/12/2021                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 0,6            | (0,6)                          | 5 400                   |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>            |  | <b>6 537,3</b> | <b>199 801,6</b>               | <b>55 095 762</b>       |

Le 4 février 2020, la Société a annoncé le règlement-livraison de son offre globale d'un total de 7 500 000 actions ordinaires dans le cadre (i) d'une offre au public de 4 535 581 actions ordinaires sous la forme de 9 071 162 d'ADS, aux États-Unis, au Canada et dans certains pays en dehors de l'Europe, au prix de 10,25 dollars américains par ADS (sur la base d'un taux de change de 1,0999 dollar pour 1 euro), et (ii) d'une offre exclusivement adressée à des investisseurs qualifiés en Europe (y compris en France) de 2 964 419 actions ordinaires, au prix de 18,63 euros par action ordinaire (ensemble, l'« Offre Globale »).

Le 2 mars 2020, la Société a annoncé que les banques chefs de file et teneurs de livres associés intervenant dans le cadre de l'offre globale initiale précédemment annoncée ont exercé partiellement leur option de surallocation pour souscrire 338 687 actions ordinaires supplémentaires sous la forme de 677 374 ADS, au prix de 10,25 dollars par ADS, avant déduction des commissions et dépenses estimées (l'« Option »). Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire et le

prix de 10,25 dollars par ADS correspond à un prix de 18,63 euros par action ordinaire (représentant deux ADS) sur la base d'un taux de change de 1,0999 dollar pour 1 euro. Le règlement-livraison de l'Option a eu lieu le 4 mars 2020, sous réserve des conditions usuelles.

Par conséquent, après exercice partiel de l'Option, le nombre total d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'offre globale s'élève à 7 838 687 actions ordinaires, dont 4 874 268 actions ordinaires sous la forme de 9 748 536 ADS, portant le montant total brut attendu de l'opération à environ 160,7 millions de dollars (soit environ 146,1 millions d'euros).

Conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2021, l'intégralité du report à nouveau statutaire de DBV Technologies SA après affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été incorporé à la prime d'émission pour 695 575 130,36 € (797 822 881 \$ convertis au taux historique).

## 10.2 Paiements en actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des stock-options (« SO ») ou encore des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux

mandataires sociaux, aux membres du Conseil d'administration non-salariés ou aux conseillers scientifiques.

Les principales caractéristiques de ces plans sont décrites dans la note 18 de l'annexe.

## Note 11 : Emprunts et dettes financières

### 11.1 Avances remboursables

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO.

Au 31 décembre 2018, la Société a bénéficié d'un contrat d'aide OSEO ImmunaVia. Ces avances étaient remboursables à 100 % à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial. L'avance OSEO ne portait pas intérêt.

La Société a également bénéficié sur la période d'un troisième contrat d'innovation Bpifrance Financement en novembre 2014.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable :

| <i>(en milliers de dollars)</i>         | <b>Prêt 0 % Bpifrance</b> |
|---|---------------------------|
| <b>Bilan dette ouverture 01/01/2020</b> | <b>1 458</b>              |
| Encaissements                           | –                         |
| Remboursements                          | (303)                     |
| Autres mouvements                       | 112                       |
| <b>Bilan dette au 31/12/2020</b>        | <b>1 267</b>              |
| LT                                      | 543                       |
| CT                                      | 724                       |
| Taux d'intérêt                          | Non                       |
| Taux d'actualisation                    | 3,20 %                    |
| Maturité                                | 2-7                       |

| <i>(en milliers de dollars)</i>         | <b>Prêt 0 % Bpifrance</b> |
|---|---------------------------|
| <b>Bilan dette ouverture 01/01/2021</b> | <b>1 267</b>              |
| Encaissements                           | –                         |
| Remboursements                          | (689)                     |
| Autres mouvements                       | (68)                      |
| <b>Bilan dette au 31/12/2021</b>        | <b>510</b>                |
| LT                                      | –                         |
| CT                                      | 510                       |
| Taux d'intérêt                          | Non                       |
| Taux d'actualisation                    | 3,20 %                    |
| Maturité                                | 2-7                       |

Les variations apparaissant en « Autres mouvements » concernent l'actualisation des avances conditionnées.

### Prêt Bpifrance Financement

En 2014, Bpifrance Financement a accordé une aide d'innovation sous forme de prêt à taux zéro de 3,0 millions d'euros à DBV Technologies dans le cadre du développement pharmaceutique du Viaskin® Milk. Cette aide a été reçue en une tranche unique le 27 novembre 2014.

Le calendrier de remboursement prévoit 20 remboursements trimestriels de 150 000 euros à compter du 30 juin 2017.

Dans le cadre des mesures d'aide contre la crise sanitaire Covid-19, une suspension temporaire conduisant à un décalage du calendrier de remboursement a été accordée sur le premier semestre 2020 par Bpifrance Financement.

## 11.2 Maturité des passifs financiers

### Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2020

| <i>(en milliers de dollars)</i>   | <b>Montant brut</b> | <b>À moins d'un an</b> | <b>De un à cinq ans</b> | <b>Plus de cinq ans</b> |
|-----------------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Avances conditionnées             | 1 267               | 724                    | 543                     | –                       |
| Obligations locatives             | 14 205              | 3 708                  | 8 706                   | 1 790                   |
| Autres passifs                    | 23 402              | 22 926                 | 475                     | –                       |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 20 338              | 20 338                 | –                       | –                       |
| <b>Total passif financier</b>     | <b>59 212</b>       | <b>47 697</b>          | <b>9 725</b>            | <b>1 790</b>            |

### Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2021

| <i>(en milliers de dollars)</i>   | <b>Montant brut</b> | <b>À moins d'un an</b> | <b>De un à cinq ans</b> | <b>Plus de cinq ans</b> |
|-----------------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Avances conditionnées             | 510                 | 510                    | –                       | –                       |
| Obligations locatives             | 10 150              | 3 003                  | 6 058                   | 1 089                   |
| Autres passifs                    | 14 508              | 12 361                 | 2 147                   | –                       |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 11 429              | 11 429                 | –                       | –                       |
| <b>Total passif financier</b>     | <b>36 597</b>       | <b>27 303</b>          | <b>8 205</b>            | <b>1 089</b>            |

Comme indiqué dans la note 13.2, la part courant des autres passifs est constituée principalement de dettes fiscales et

sociales et de produits constatés d'avance ayant une échéance inférieure à un an à la date de clôture de l'exercice.

**Note 12 : Provisions courantes et non courantes**

| (en milliers de dollars)    | 31/12/2021    | 31/12/2020   |
|-----------------------------|---------------|--------------|
| Provisions non courantes    | 6 602         | 2 404        |
| Provisions courantes        | 4 095         | 5 016        |
| <b>Total des provisions</b> | <b>10 697</b> | <b>7 419</b> |

Les provisions courantes et non courantes se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)   | Engagements retraite | Provision collaboration NHS | Autres provisions dont restructuration | Total         |
|--|----------------------|-----------------------------|--|---------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>  | <b>1 146</b>         | <b>–</b>                    | <b>724</b>                             | <b>1 870</b>  |
| Augmentations des provisions   | –                    | 3 683                       | 2 466                                  | 6 149         |
| Reprises de provisions utilisées   | –                    | –                           | (724)                                  | (724)         |
| Reprises de provisions non utilisées   | (93)                 | –                           | –                                      | (93)          |
| Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation | 9                    | –                           | –                                      | 9             |
| Écarts actuariels sur régimes à prestations définies                                     | (324)                | –                           | –                                      | (324)         |
| Écarts de conversion   | 76                   | 274                         | 183                                    | 533           |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>   | <b>813</b>           | <b>3 956</b>                | <b>2 649</b>                           | <b>7 419</b>  |
| Augmentations des provisions   | 244                  | 6 420                       | 47                                     | 6 712         |
| Reprises de provisions utilisées   | –                    | –                           | (1 634)                                | (2 554)       |
| Reprises de provisions non utilisées   | –                    | –                           | (920)                                  | –             |
| Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation | 3                    | –                           | –                                      | 3             |
| Écarts actuariels sur régimes à prestations définies                                     | (141)                | –                           | –                                      | (141)         |
| Écarts de conversion   | (67)                 | (577)                       | (98)                                   | (742)         |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>   | <b>852</b>           | <b>9 800</b>                | <b>45</b>                              | <b>10 697</b> |
| <i>Dont part courante</i>  | –                    | 4 049                       | 45                                     | 4 095         |
| <i>Dont part non courante</i>  | 852                  | 5 750                       | –                                      | 6 602         |

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

|                           | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------|------------|------------|
| % charges sociales        | 50 %       | 50 %       |
| Augmentation des salaires | 2 %        | 2 %        |
| Taux d'actualisation      | 0,98 %     | 0,34 %     |

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- modalités de départ : départ volontaire ;
- table de mortalité : TGH05-TGF05 ;
- convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique ;
- rotation du personnel en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation sont issus du taux Iboxx Corporates AA 10+.

Au 31 décembre 2021, la Société a mis à jour la mesure de l'avancement de l'étude de phase II exécutée dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science ainsi que les produits cumulés comptabilisés. La Société a par ailleurs comptabilisé une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à reconnaître jusqu'à l'achèvement de la phase II.

**Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants****13.1 Fournisseurs et comptes rattachés**

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne

présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

**13.2 Autres passifs courants**

| <i>(en milliers de dollars)</i>          | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes sociales                          | 6 708             | 16 661            |
| Produits constatés d'avance              | 4 146             | 4 687             |
| Dettes fiscales                          | 182               | 580               |
| Autres dettes                            | 1 324             | 999               |
| <b>Total des autres passifs courants</b> | <b>12 360</b>     | <b>22 926</b>     |

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux. Les produits constatés d'avance sont principalement composés du solde des

produits constatés d'avance reconnus dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science, qui s'élevait à 4,1 millions de dollars au 31 décembre 2021.

**Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat**

| <b>2020</b><br><i>(montants en milliers de dollars)</i> | <b>Valeur au bilan</b> | <b>Juste valeur au résultat<sup>(1)</sup></b> | <b>Actifs financiers au coût amorti</b> | <b>Passifs financiers non dérivés<sup>(3)</sup></b> | <b>Juste valeur<sup>(2)</sup></b> |
|---|------------------------|---|---|---|-----------------------------------|
| <b>ACTIF FINANCIER</b>                                  |                        |   |   |   |                                   |
| Titres immobilisés et autres créances non courantes     | 4 299                  | –   | 4 299                                   | –   | 4 299                             |
| Dépôts de garantie                                      | 2 704                  | –   | 2 704                                   | –   | 2 704                             |
| Contrat de liquidité                                    | 281                    | 281   | –                                       | –   | 281                               |
| Fournisseurs débiteurs                                  | 520                    | –   | 520                                     | –   | 520                               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 196 352                | –   | 196 352                                 | –   | 196 352                           |
| <b>Total actif financier</b>                            | <b>204 157</b>         | <b>281</b>                                    | <b>203 876</b>                          | <b>–</b>  | <b>204 157</b>                    |
| <b>PASSIF FINANCIER</b>                                 |                        |   |   |   |                                   |
| Avances conditionnées                                   | 1 267                  | –   | –                                       | 1 267   | 1 267                             |
| Obligation locatives                                    | 14 205                 | –   | –                                       | 14 205  | 14 205                            |
| Autres passifs  | 23 402                 | –   | –                                       | 23 402  | 23 402                            |
| Fournisseurs et comptes rattachés                       | 20 338                 | –   | –                                       | 20 338  | 20 338                            |
| <b>Total passif financier</b>                           | <b>59 212</b>          | <b>–</b>                                      | <b>–</b>                                | <b>59 212</b>                                       | <b>59 212</b>                     |

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat selon IFRS 9 est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La juste valeur des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9 correspond à la valeur reportée dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le montant des passifs financiers non dérivés selon IFRS 9 est considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ

2

| 2021<br>(montants en milliers de dollars)           | Valeur au bilan | Juste valeur au résultat <sup>(1)</sup> | Actifs financiers au coût amorti | Passifs financiers non dérivés <sup>(3)</sup> | Juste valeur <sup>(2)</sup> |
|---|-----------------|---|----------------------------------|---|-----------------------------|
| <b>ACTIF FINANCIER</b>                              |                 |   |                                  |   |                             |
| Titres immobilisés et autres créances non courantes | 3 969           | –                                       | 3 969                            | –   | 3 969                       |
| Dépôts de garantie                                  | 2 665           | –                                       | 2 665                            | –   | 2 665                       |
| Contrat de liquidité                                | 199             | 199                                     | –                                | –   | 199                         |
| Fournisseurs débiteurs                              | 327             | –                                       | 327                              | –   | 327                         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie             | 77 301          | –                                       | 77 301                           | –   | 77 301                      |
| <b>Total actif financier</b>                        | <b>84 462</b>   | <b>199</b>                              | <b>84 263</b>                    | <b>–</b>                                      | <b>84 462</b>               |
| <b>PASSIF FINANCIER</b>                             |                 |   |                                  |   |                             |
| Avances conditionnées                               | 510             | –                                       | –                                | 510   | 510                         |
| Obligations locatives                               | 10 150          | –                                       | –                                | 10 150  | 10 150                      |
| Autres passifs                                      | 14 508          | –                                       | –                                | 14 508  | 14 508                      |
| Fournisseurs et comptes rattachés                   | 11 429          | –                                       | –                                | 11 429  | 11 429                      |
| <b>Total passif financier</b>                       | <b>36 597</b>   | <b>–</b>                                | <b>–</b>                         | <b>36 597</b>                                 | <b>36 597</b>               |

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat selon IFRS 9 est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La juste valeur des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9 correspond à la valeur reportée dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le montant des passifs financiers non dérivés selon IFRS 9 est considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

### Note 15 : Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 31/12/2021   | 31/12/2020    |
|--------------------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires       | –            | –             |
| Crédit d'impôt Recherche | 7 505        | 9 930         |
| Subventions              | –            | –             |
| Autres produits          | (1 797)      | 1 346         |
| <b>Total</b>             | <b>5 708</b> | <b>11 276</b> |

Les autres produits correspondent principalement à la part de revenus reconnus sur la période au titre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science.

Le 31 mai 2016, la Société a annoncé le lancement d'une collaboration mondiale exclusive avec Nestlé Health Science pour le développement et, s'il est approuvé, la commercialisation de MAG1C, un patch-test, prêt à l'emploi et standardisé, destiné au diagnostic de l'APLV chez les nourrissons. Selon les termes de cet accord, DBV développera ce test et Nestlé Health Science détiendra les droits de commercialisation mondiaux. Un avenant au contrat a été signé le 12 juillet 2018. Cet accord prévoit que DBV pourra recevoir jusqu'à 100 millions d'euros pour les étapes de développement, d'obtention des autorisations réglementaires et de commercialisation, dont 10 millions ont été versés à la signature du contrat.

En 2021 comme en 2020, l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les essais cliniques actuels de la Société, y compris l'essai clinique de phase II (« PII ») mené dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science. La Société a fait face à une diminution du nombre de nouveaux patients inclus dans cet essai clinique et a dû modifier les protocoles de l'essai. En raison de ces retards, la Société s'attend à devoir engager des coûts cliniques et de productions supplémentaires dans le cadre de cette PII.

En conséquence, au 31 décembre 2021, la Société a mis à jour la mesure de l'avancement de l'étude de phase II exécutée dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science ainsi que les produits cumulés comptabilisés. La Société a par ailleurs comptabilisé une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à reconnaître jusqu'à l'achèvement de la phase II.



**Note 16 : Charges opérationnelles**

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                         | 31 décembre   |                |
|---|---------------|----------------|
|   | 2021          | 2020           |
| <b>Dépenses de recherche et développement</b>           |               |                |
| Sous-traitance, collaborations et consultants           | 39 386        | 48 721         |
| Frais de personnel                                      | 14 600        | 25 891         |
| Dotations aux provisions et amortissements              | 11 711        | 19 299         |
| Petit équipement et fournitures                         | 816           | 2 586          |
| Congrès, frais de déplacement                           | 434           | 1 055          |
| Locations   | 400           | 942            |
| Autres  | 2 757         | 2 851          |
| <b>Total des dépenses de recherche et développement</b> | <b>70 104</b> | <b>101 346</b> |

Les dépenses de coûts commerciaux se ventilent de la manière suivante :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                       | 31 décembre  |              |
|---|--------------|--------------|
|   | 2021         | 2020         |
| <b>Frais commerciaux</b>                              |              |              |
| Frais de personnel                                    | 1 929        | 5 188        |
| Honoraires  | 1 577        | 3 216        |
| Communication, frais de représentation et déplacement | 604          | 790          |
| Dotations aux provisions et amortissements            | 163          | 341          |
| Autres  | 129          | 213          |
| <b>Total des frais commerciaux</b>                    | <b>4 403</b> | <b>9 747</b> |

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                        | 31 décembre   |               |
|--|---------------|---------------|
|  | 2021          | 2020          |
| <b>Frais généraux</b>                                  |               |               |
| Frais de personnel                                     | 9 373         | 10 096        |
| Honoraires   | 7 944         | 12 684        |
| Assurances   | 7 559         | 6 061         |
| Communications, frais de représentation et déplacement | 519           | 272           |
| Dotations aux provisions et amortissements             | 1 007         | 1 704         |
| Locations  | 574           | 169           |
| Autres   | 3 410         | 4 153         |
| <b>Total des frais généraux</b>                        | <b>30 386</b> | <b>35 137</b> |

*Charges de personnel*

La Société employait en moyenne 101 personnes au 31 décembre 2021, contre 270 personnes au 31 décembre 2020.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i>          | 31 décembre   |               |
|--|---------------|---------------|
|  | 2021          | 2020          |
| Salaires et traitement                   | 18 017        | 43 330        |
| Charges sociales                         | 8 403         | 9 510         |
| Charges sur engagement de retraite       | 1 429         | 2 501         |
| Contribution patronale actions gratuites | 228           | (970)         |
| Paieement en actions                     | 3 122         | (1 130)       |
| <b>Total<sup>(1)</sup></b>               | <b>31 198</b> | <b>52 951</b> |

(1) Le total des charges de personnel comprend les salaires et indemnités versés aux salariés dans le cadre de la restructuration.

Les charges de personnel ont diminué en 2021 en raison de la réduction des effectifs dans le cadre du plan de restructuration réalisé sur l'exercice.

**Note 17 : Coûts de restructuration et assimilés**

La Société avait lancé un plan de restructuration global en juin 2020 afin d'augmenter sa latitude opérationnelle pour faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire du produit expérimental Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne. La mise en œuvre complète du plan de restructuration a conduit à la suppression de plus de 200 emplois.

Les coûts de restructuration étaient principalement composés des charges de personnel, des mesures d'accompagnement, des honoraires de conseils et d'avocats liés à la restructuration, de coûts de résiliation des installations ainsi que des dépréciations des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Le tableau suivant résume les effets de restructuration aux 31 décembre 2021 et 2020 dans le compte de résultat consolidé :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                           | 31 décembre  |               |
|---|--------------|---------------|
|   | 2021         | 2020          |
| (Reprises) dépenses liées au personnel                    | (920)        | 19 194        |
| Effets de la restructuration sur les contrats de location | –            | 1 471         |
| Autres coûts de restructuration                           | –            | 2 330         |
| <b>Total</b>  | <b>(920)</b> | <b>22 994</b> |

Le tableau suivant résume les flux liés à la restructuration au 31 décembre 2020 :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                                   | Flux liés à la restructuration |
|---|--------------------------------|
| Dettes liées à la restructuration au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 | –                              |
| Coûts de restructuration  | 22 994                         |
| Coûts de restructuration – éléments hors trésorerie               | (1 471)                        |
| Montants payés  | (12 137)                       |
| <b>Dettes liées à la restructuration au 31 décembre 2020</b>      | <b>9 387</b>                   |
| <i>dont provisions courantes</i>                                  | 1 993                          |
| <i>dont autres passifs courants</i>                               | 7 394                          |

Le tableau suivant résume les flux liés à la restructuration au 31 décembre 2021 :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                                   | <b>Flux liés à la restructuration</b> |
|---|---------------------------------------|
| Dettes liées à la restructuration au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 | 9 387                                 |
| Coûts de restructuration  | –                                     |
| Montants payés  | (7 747)                               |
| Reprises de provision   | (920)                                 |
| Autre effet, y compris les écarts de conversion                   | (282)                                 |
| <b>Dettes liées à la restructuration au 31 décembre 2021</b>      | <b>438</b>                            |
| <i>dont provisions courantes</i>                                  | –                                     |
| <i>dont autres passifs courants</i>                               | 438                                   |

Les reprises de provision sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 concernent les mesures d'accompagnement non utilisées.

### Note 18 : Paiements en actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des stock-options (« SO ») ou

encore des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux mandataires sociaux, aux membres du Conseil d'administration non-salariés ou aux conseillers scientifiques et mettre en œuvre ces plans comme suit :

| Instrument | Assemblée générale des actionnaires | Conseil d'administration | Date d'attribution | Nombre attribué |
|------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
| BSA        | 09/12/2011                          | 25/09/2012               | 25/09/2012         | 30 000          |
| BSA        | 04/06/2013                          | 25/07/2013               | 25/07/2013         | 73 000          |
| SO         | 09/12/2011                          | 18/09/2013               | 18/09/2013         | 518 000         |
| BSA        | 03/06/2014                          | 24/03/2015               | 24/03/2015         | 10 000          |
| SO         | 03/06/2014                          | 23/06/2015               | 23/06/2015         | 120 000         |
| BSA        | 23/06/2015                          | 19/11/2015               | 19/11/2015         | 22 500          |
| BSA        | 23/06/2015                          | 15/12/2015               | 15/12/2015         | 90 000          |
| SO         | 03/06/2014                          | 06/04/2016               | 21/04/2016         | 33 000          |
| SO         | 03/06/2014                          | 21/06/2016               | 21/06/2016         | 110 000         |
| BSA        | 21/06/2016                          | 21/06/2016               | 21/08/2016         | 20 000          |
| SO         | 03/06/2014                          | 21/06/2016               | 15/09/2016         | 93 000          |
| SO         | 03/06/2014                          | 21/06/2016               | 17/10/2016         | 16 500          |
| BSA        | 21/06/2016                          | 09/12/2016               | 09/12/2016         | 59 000          |
| SO         | 03/06/2014                          | 09/12/2016               | 09/12/2016         | 74 960          |
| AGA        | 21/09/2015                          | 14/03/2017               | 14/03/2017         | 22 500          |
| AGA        | 21/09/2015                          | 20/04/2017               | 20/04/2017         | 24 000          |
| BSA        | 15/06/2017                          | 15/06/2017               | 15/06/2017         | 9 000           |
| SO         | 03/06/2014                          | 15/06/2017               | 15/06/2017         | 126 000         |
| SO         | 15/06/2017                          | 15/06/2017               | 15/06/2017         | 111 600         |
| SO         | 15/06/2017                          | 15/06/2017               | 15/09/2017         | 52 600          |
| SO         | 15/06/2017                          | 17/11/2017               | 05/12/2017         | 625 200         |
| BSA        | 15/06/2017                          | 02/05/2018               | 02/05/2018         | 44 000          |
| AGA        | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 22/06/2018         | 486 153         |
| AGA        | 22/06/2018                          | 06/09/2018               | 06/09/2018         | 450             |
| SO         | 22/06/2018                          | 06/09/2018               | 06/09/2018         | 65 000          |
| SO         | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 15/10/2018         | 76 700          |

## INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ

2

| Instruments | Assemblée générale des actionnaires | Conseil d'administration | Date d'attribution | Nombre attribué |
|-------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
| AGA         | 22/06/2018                          | 01/11/2018               | 01/11/2018         | 57 000          |
| SO          | 22/06/2018                          | 29/11/2018               | 29/11/2018         | 350 000         |
| AGA         | 22/06/2018                          | 12/12/2018               | 12/12/2018         | 16 250          |
| SO          | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 15/01/2019         | 3 000           |
| SO          | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 20/03/2019         | 547 100         |
| AGA         | 22/06/2018                          | 10/05/2019               | 10/05/2019         | 100 000         |
| SO          | 24/05/2019                          | 24/05/2019               | 24/05/2019         | 150 000         |
| SO          | 24/05/2019                          | 24/05/2019               | 01/07/2019         | 403 400         |
| SO          | 24/05/2019                          | 24/05/2019               | 22/07/2019         | 75 000          |
| AGA         | 24/05/2019                          | 11/10/2019               | 11/10/2019         | 40 000          |
| SO          | 24/05/2019                          | 11/10/2019               | 15/01/2020         | 94 500          |
| AGA         | 24/05/2019                          | 11/10/2019               | 16/03/2020         | 5 000           |
| AGA         | 20/04/2020                          | 20/04/2020               | 29/04/2020         | 20 000          |
| AGA         | 20/04/2020                          | 24/11/2020               | 24/11/2020         | 475 000         |
| SO          | 20/04/2020                          | 24/11/2020               | 24/11/2020         | 1 216 200       |
| AGA         | 20/04/2020                          | 23/03/2021               | 23/03/2021         | 24 900          |
| SO          | 20/04/2020                          | 23/03/2021               | 23/03/2021         | 75 200          |
| AGA         | 19/05/2021                          | 19/05/2021               | 19/05/2021         | 20 000          |
| BSA         | 19/05/2021                          | 19/05/2021               | 03/06/2021         | 39 185          |
| AGA         | 19/05/2021                          | 22/11/2021               | 22/11/2021         | 257 300         |
| SO          | 19/05/2021                          | 22/11/2021               | 22/11/2021         | 1 107 300       |

Dans les tableaux suivants, les prix d'exercice, la juste valeur des actions à la date d'attribution et la juste valeur par action sont

fournis en euros, car la Société est constituée en France et l'euro est la monnaie utilisée pour les attributions.

### 18.1 Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des bons de souscription d'actions (« BSA ») aux membres non-salariés du Conseil d'administration et aux membres du Conseil consultatif scientifique.

Les plans de bons de souscription d'actions attribués par le Conseil d'administration sont similaires dans leurs natures et conditions, à l'exception des prix d'exercice qui varient en fonction de la date d'octroi du plan, entre 5,13 € et 69,75 €.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a attribué des BSA aux membres du Conseil d'administration non-

salariés. Ces BSA ont une durée de vie contractuelle de 4 ans à compter de leur création et ne sont pas sujets à une condition de performance. Sauf décision contraire du Conseil d'administration ces BSA peuvent être exercés à tout moment avant leur expiration, à condition que le bénéficiaire occupe toujours un siège au Conseil d'administration au moment de l'exercice, et sous réserve des lois et règlements applicables aux sociétés dont les titres sont cotés sur un marché boursier réglementé. La juste valeur des BSA a été estimée sur la base du modèle binomial d'évaluation d'options dit de Cox Ross Rubinstein.

| Hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des BSA au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2021 |          |
|--|----------|
| Prix moyen pondéré des actions à la date d'attribution en €  | 10,75    |
| Volatilité moyenne pondérée attendue   | 90,0 %   |
| Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque   | (0,53) % |
| Durée moyenne pondérée prévue (en années)  | 3,21     |
| Rendement des dividendes   | –        |
| Moyenne pondérée de la juste valeur des BSA en €   | –        |

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements des BSA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

|                                    | Nombre de BSA  | Prix moyen pondéré d'exercice (en euros) | Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années) | Valeur intrinsèque globale en milliers d'euros |
|------------------------------------|----------------|--|---|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2019</b>   | <b>218 008</b> | <b>52,78</b>                             | <b>5,36</b>   | <b>-</b>                                       |
| Attribués au cours de la période   | 39 185         | 9,18                                     | -   | -  |
| Perdus au cours de la période      | -              | -  | -   | -  |
| Exercés au cours de la période     | -              | -  | -   | -  |
| Expirés au cours de la période     | (500)          | 5,13                                     | -   | -  |
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>   | <b>256 693</b> | <b>47,51</b>                             | <b>4,35</b>   | <b>-</b>                                       |
| BSA exerçables au 31 décembre 2020 | 256 693        | 47,51                                    | 4,35  | -  |

### 18.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BCE ») aux

salariés et mandataires sociaux. La Société n'accorde plus de BCE depuis 2011.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements de BCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

|                                     | Nombre de BCE | Prix moyen pondéré (en euros) | Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années) | Valeur intrinsèque globale en milliers d'euros |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------------|---|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>    | <b>5 500</b>  | <b>5,13</b>                   | <b>0,47</b>   | <b>1 558,2</b>                                 |
| Attribués au cours de la période    | -             | -                             | -   | -  |
| Perdus au cours de la période       | -             | -                             | -   | -  |
| Exercés au cours de la période      | (5 500)       | 5,13                          | -   | -  |
| Expirés au cours de la période      | -             | -                             | -   | -  |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>    | <b>-</b>      | <b>-</b>                      | <b>-</b>  | <b>-</b>                                       |
| Bons exerçables au 31 décembre 2021 | -             | -                             | -   | -  |

Il n'y a pas eu d'attribution de BCE des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

### 18.3 Stock-options

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des stock-options (« SO ») aux salariés.

Les plans de stock-options attribués par le Conseil d'administration sont similaires dans leurs natures et conditions, à l'exception des prix d'exercice qui varient en fonction de la date d'octroi du plan, entre 4,16 € et 74,22 €.

Toutes les SO émises ont une durée de vie contractuelle de dix ans. Les SO peuvent être exercées conformément aux conditions d'acquisition suivantes :

- Avant le 22 juin 2018 et après le 15 janvier 2020, les SO sont principalement acquises sur 4 ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaires du nombre d'options attribuées tous les 6 mois, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la Société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration) ;

- Entre le 22 juin 2018 et le 15 janvier 2020, les options sont exerçables une fois les deux conditions suivantes remplies :

- Condition de service : à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaire du nombre d'options attribuées tous les 6 mois par la suite, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la Société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration) ; ou,
- Condition de performance : date d'autorisation de mise sur le marché de Viaskin® Peanut par la FDA.

Les conditions de performance autres que les conditions de marché, qui sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans la transaction mais ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actions. L'estimation de la réalisation des conditions de performance est examinée à chaque clôture

La Société a également appliqué un taux d'annulation pour chaque plan en fonction de ses caractéristiques et de sa composition respective. Ce taux est réexaminé à chaque clôture.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements des SO au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

|  | Nombre de SO     | Prix moyen pondéré (en euros) | Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années) | Valeur intrinsèque globale en milliers d'euros |
|--|------------------|-------------------------------|---|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>       | <b>2 610 510</b> | <b>18,75</b>                  | <b>8,17</b>   | <b>198,8</b>                                   |
| Attribuées au cours de la période      | 1 182 900        | 6,09                          | –   | –  |
| Perdues au cours de la période         | (162 200)        | 4,89                          | –   | –  |
| Exercées au cours de la période        | –                | –                             | –   | –  |
| Expirées au cours de la période        | –                | –                             | –   | –  |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>       | <b>3 631 210</b> | <b>15,25</b>                  | <b>7,96</b>   | <b>–</b>                                       |
| Options exerçables au 31 décembre 2021 | 878,560          | 29,50                         | 5,43  | –  |

Des SO ont été accordées au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020. Le prix d'exercice moyen pondéré des SO accordées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 était de 6,09 euros par action.

Au 31 décembre 2021, il y avait 10,1 millions d'euros (soit 11,4 millions de dollars convertis au taux de clôture) de charges non comptabilisées liées aux SO qui devraient être comptabilisées sur une durée moyenne pondérée de 2,9 ans.

### *Juste valeur des options d'achat d'actions*

Déterminer la juste valeur des paiements fondés sur des actions à la date d'attribution requiert un jugement de la part de la Société. La Société détermine la juste valeur des SO à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes.

Le modèle Black-Scholes nécessite l'entrée d'hypothèses très subjectives, notamment la volatilité attendue, la durée prévue, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des dividendes.

### *Prix d'exercice*

Le prix d'exercice des attributions d'actions de la Société est basé sur la juste valeur marchande de nos actions ordinaires.

### *Taux d'intérêt sans risque*

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur les obligations d'État françaises (GFRN) dont l'échéance correspond à celle des options sur actions.

### *Durée prévue*

La Société détermine la durée prévue en fonction de la période moyenne pendant laquelle les options sur actions devraient rester en circulation.

### *Volatilité attendue*

La Société détermine la volatilité attendue sur la base de la période de données historiques correspondant à l'échéance prévue des options sur actions.

### *Rendement de dividende attendu*

La Société n'a jamais déclaré ni versé de dividendes en espèces et elle ne prévoit pas actuellement de verser des dividendes en

espèces dans un avenir prévisible. Par conséquent, la Société utilise un rendement de dividende attendu de zéro.

La Société a estimé les hypothèses suivantes pour le calcul de la juste valeur des stock-options :

| Options d'achat d'actions par période d'attribution         | Hypothèses par période d'attribution |         |        |         |         |          |
|---|--------------------------------------|---------|--------|---------|---------|----------|
|   | Avant 2017                           | 2017    | 2018   | 2019    | 2020    | 2021     |
| Prix moyen pondéré des actions à la date d'attribution en € | 36,69                                | 45,49   | 31,86  | 15,26   | 5,54    | 5,71     |
| Volatilité moyenne pondérée attendue                        | 45,4 %                               | 41,8 %  | 47,1 % | 70,8 %  | 87,3 %  | 90,2 %   |
| Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque                    | 1,0 %                                | (0,2) % | 0,3 %  | (0,1) % | (0,5) % | (0,06) % |
| Durée moyenne pondérée prévue (en années)                   | 6,7                                  | 6,0     | 6,0    | 6,0     | 6,0     | 6,0      |
| Rendement des dividendes                                    | 0                                    | 0       | 0      | 0       | 0       | 0        |
| Moyenne pondérée de la juste valeur des stock-options en €  | 17,66                                | 17,16   | 13,67  | 9,65    | 3,90    | 4,17     |

#### 18.4 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder aux employés des attributions d'actions gratuites (« AGA »).

Les AGA sont évaluées en fonction de la juste valeur de l'action à la date d'attribution et sont comptabilisées en charges selon un mode linéaire conformément aux conditions d'acquisition suivantes :

- Avant le 31 mai 2019, l'acquisition des actions gratuites est subordonnée à l'expiration de la condition de présence, d'un (1) an ou deux (2) ans, courant à compter de la date d'attribution (sauf décision spécifique du Conseil d'administration). L'attribution définitive des AGA est subordonnée à l'atteinte de condition de performance (l'enregistrement de la demande de mise sur le marché de Viaskin® Peanut auprès de la FDA, la date de l'approbation de Viaskin® Peanut par la FDA ou la date de la première de vente de Viaskin® Peanut aux États-Unis).
- Entre le 31 mai 2019 et le 23 novembre 2020, l'acquisition des actions gratuites est subordonnée soit à l'expiration de la condition de présence, de deux (2) ans seulement, soit à la

double condition d'expiration de la condition de présence et d'atteinte de la condition de performance (date d'approbation de Viaskin® Peanut par la FDA).

- Depuis le 24 novembre 2020, les AGA sont acquises sur une période de quatre ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaire du nombre d'options attribuées tous les 6 mois par la suite.

Les conditions de performance autres que les conditions de marché, qui sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans la transaction mais ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actions. L'estimation de la réalisation des conditions de performance est examinée à chaque clôture.

Les plans d'AGA peuvent être soumis à une période de conservation.

La Société a appliqué un taux d'annulation pour chaque plan en fonction de ses caractéristiques et de sa composition respective. Ce taux d'annulation est revu à chaque clôture.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements d'AGA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

|                                   | Nombre d'AGA     | Prix moyen pondéré (en euros) |
|-----------------------------------|------------------|-------------------------------|
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>  | <b>1 118 745</b> | <b>20,35</b>                  |
| Attribuées au cours de la période | 302 200          | 6,13                          |
| Perdues au cours de la période    | (96 350)         | 6,74                          |
| Payées au cours de la période     | (84 075)         | 8,20                          |
| Expirées au cours de la période   | –                | –                             |
| <b>Solde au 31 décembre 2021</b>  | <b>1 240 520</b> | <b>18,77</b>                  |

Les conditions de service avaient été remplies en 2020 pour le plan attribué le 10 mai 2019 avec une juste valeur totale de 1 288 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2021, il y avait 2,5 millions d'euros (soit 2,8 millions de dollars convertis au taux de clôture) de charges d'AGA non comptabilisées qui devraient être comptabilisées sur une période moyenne pondérée de 2,4 ans.

**18.5 Rapprochement des charges de paiements en actions avec le compte de résultat consolidé**

| <i>(en milliers de dollars)</i>                              |     | 31 décembre    |              |
|--|-----|----------------|--------------|
|  |     | 2021           | 2020         |
| Recherche & développement                                    | SO  | (759)          | 190          |
|  | AGA | (887)          | (806)        |
| Frais commerciaux  | SO  | (209)          | 2 141        |
|  | AGA | (104)          | (24)         |
| Frais généraux   | SO  | (841)          | (119)        |
|  | AGA | (322)          | (253)        |
| <b>Total des (charges) reprises des paiements en actions</b> |     | <b>(3 121)</b> | <b>1 130</b> |

Au 31 décembre 2020, la reprise des charges liées aux paiements en actions était principalement due au plan de restructuration annoncé le 26 juin 2020 qui avait conduit à une réduction significative des effectifs du Groupe.

**Note 19 : Produits et charges financiers**

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 31/12/2021   | 31/12/2020     |
|---------------------------------|--------------|----------------|
| Produits financiers             | 521          | 244            |
| Charges financières             | (690)        | (1 971)        |
| <b>Total</b>                    | <b>(169)</b> | <b>(1 727)</b> |

Les charges financières sont principalement composées des intérêts financiers relatifs aux obligations locatives constatées au bilan dans le cadre de la norme IFRS 16 et des pertes de

change, principalement relatifs aux prêts intragroupe libellés dans une autre devise que la Société.

Les produits financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement.

**Note 20 : Charge d'impôt**

Comme mentionné dans la note 3.13 – Principes comptables – Autres revenus, le Crédit d'impôt Recherche français n'est pas

inclus dans le poste « Impôts sur les bénéfices », mais inclus dans le poste « Autres revenus ».

**Réconciliation des charges d'impôt sur les bénéfices réel et nominal**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt réel et nominal au taux d'impôt sur les sociétés de

26,5 % au 31 décembre 2021 et 28 % au 31 décembre 2020 valable en France (hors contributions additionnelles) :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                               | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|
| Résultat avant impôt  | (98 433)   | (159 675)  |
| Taux d'impôt théorique du Groupe                              | 26,50 %    | 28,00 %    |
| Charge d'impôt nominal  | 26 085     | 44 709     |
| <b>Augmentation/diminution charges d'impôt découlant de :</b> |            |            |
| Crédit d'impôt Recherche                                      | 1 990      | 2 781      |
| Paiements en actions  | (104)      | (3 505)    |
| Autres différences permanentes                                | (86)       | (2 829)    |
| Non-comptabilisation d'actifs d'impôts différés actifs        | (25 992)   | (45 246)   |
| Autres différences  | (1 512)    | (1 558)    |
| Charges effectives d'impôt                                    | 381        | 10         |
| Taux effectif d'impôt   | (0,39) %   | (0,01) %   |



*Impôts différés*

Comme indiqué dans la note 3.14, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

Le montant des déficits reportables au 31 décembre 2021 est d'environ 1 049 millions de dollars pour DBV Technologies SA uniquement.

**Note 21 : Engagements hors bilan***Obligations au titre des contrats de location simple*

Comme mentionné dans la note 3.2 Contrats de location, l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 a amené la Société à mettre à jour les principes comptables relatifs à la

comptabilisation des contrats de location simple. Ces derniers n'étant plus reconnus comme des engagements hors bilan.

*Obligations au titre des autres contrats**Obligations d'achat*

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Dans le cadre du lancement des études cliniques des produits Viaskin® Peanut et Viaskin® Milk, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance avec différents CRO. Au 31 décembre 2021, le montant global des études en cours s'élève à 94,9 millions de dollars pour lesquelles les engagements à venir jusqu'à 2024 sont de 30,3 millions de dollars.

*Lettre de crédit et garantie*

La Société a souscrit auprès de l'établissement bancaire CIC, des dépôts à terme en nantissement de la caution bancaire pour les loyers des locaux de Bagneux pour 404 milliers d'euros à date.

Une lettre de crédit a également été souscrite en avril 2016 pour 143 milliers de dollars pour garantir la location des locaux de la filiale à Summit (NJ). Cette lettre de crédit a par la suite été reconduite.

Une lettre de crédit a également été souscrite en mai 2017 pour 300 milliers de dollars pour garantir la location des locaux de la filiale à New York.

Un certificat de dépôt de 250 milliers de dollars a été souscrit pour garantir l'utilisation d'un programme de carte American Express aux États-Unis.

En 2015, la Société a nanti un compte à terme pour un montant de 228 milliers d'euros à date.

Par ailleurs, la Société a souscrit un compte à terme pour un nominal initial de 3 500 milliers d'euros, auprès de l'établissement bancaire CIC, à titre de nantissement relatif à la mise en place d'une ligne de change à hauteur de 50 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2021.

*Paiements de redevances*

Le 7 janvier 2009, la Société a signé un contrat de développement et de copropriété avec l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et l'Université Paris-Descartes (UPD), par lequel la Société a accepté les conditions de copropriété avec l'AP-HP et l'UPD, sur certains brevets

américains et étrangers ainsi que sur les droits et obligations qui en résultent.

La Société, tous les licenciés ou sous-licenciés, désignés tels par la Société, disposent du droit exclusif d'utilisation commerciale des brevets codétenus. L'AP-HP et l'UPD ont accepté d'exploiter directement les brevets à des fins de recherche interne uniquement, et à ne pas concéder de licence d'exploitation des brevets à un tiers.

Pour l'exploitation directe des brevets initiaux et dérivés, la Société est redevable de redevances envers ses copropriétaires que sont l'AP-HP et l'UPD, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Le montant de cette redevance varie selon l'utilisation ou pas du brevet initial par la Société. En outre, pour l'exploitation indirecte des licences ou sous-licences consenties à des tiers, la Société est tenue de payer une redevance sur les revenus perçus.

Dans l'hypothèse où la Société ne vend pas de produits durant une période de 30 mois après qu'une première commercialisation ait eu lieu, sans pouvoir en justifier auprès de l'AP-HP, celle-ci pourra transformer à l'exception de certaines conditions, avec un préavis de 6 mois, la licence en licence non exclusive.

Toute partie peut résilier de plein droit le contrat en cas d'inexécution par l'autre partie d'une obligation essentielle mise à sa charge au titre dudit contrat et dans un délai de 6 mois.

L'accord prendra également fin de plein droit dans le cas de cessation totale ou partielle des activités de la Société, dans le cas d'une dissolution ou liquidation amiable et dans le cas d'une liquidation judiciaire.

L'accord prendra fin automatiquement à l'expiration du dernier brevet codétenu. Dans le cas d'une résiliation du contrat, la Société ne bénéficie plus du droit exclusif d'utilisation commerciale desdits brevets mais en conserverait ses droits de copropriétaire. Les obligations relatives à la confidentialité et à la propriété des brevets continueront de s'appliquer et les licences et sous-licences consenties survivront.

La durée de vie des brevets en vertu de l'accord s'étend jusqu'en 2033.

À ce jour, cet accord n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

**Note 22 : Relations avec les parties liées**

Le montant global des rémunérations des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif comptabilisées en 2021 s'élève à 7,0 millions de dollars.

| <i>(en milliers de dollars)</i>  | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Avantages court terme            | 5 128             | 5 226             |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 70                | 34                |
| Indemnités de fin de contrat     | 280               | 829               |
| Païement fondé sur les actions   | 1 556             | 2 209             |
| <b>Total</b>                     | <b>7 034</b>      | <b>8 297</b>      |

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 18.

**État des dettes avec les parties liées au 31 décembre**

| <i>(en milliers de dollars)</i> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunérations dues              | 1 820             | 2 049             |
| Engagement de retraite          | 135               | 122               |
| <b>Total</b>                    | <b>1 955</b>      | <b>2 172</b>      |

**Note 23 : Résultat par action****Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre

moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

| <i>(en milliers de dollars)</i>                      | <b>31 décembre</b> |             |
|--|--------------------|-------------|
|  | <b>2021</b>        | <b>2020</b> |
| Résultat de l'exercice                               | (98 052)           | (159 374)   |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté | 54 916 937         | 54 092 666  |
| Résultat de base et dilué par action (\$/action)     | (1,79)             | (2,95)      |

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, SO et AGA) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action (5 128 423 actions pouvant être émises en 2019 et 4 036 163 en 2020). Ces

instruments sont présentés de manière détaillée en note 18. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

**Note 24 : Gestion des risques financiers**

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments

financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

**Risque de liquidité**

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2021 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation. Toutefois, il existe des incertitudes significatives pesant sur la continuité d'exploitation de la Société.

Au 31 décembre 2021, la situation nette de trésorerie de la Société s'élevait à 77,3 millions de dollars, contre 196,4 millions de dollars au 31 décembre 2020. La Société a généré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs depuis sa création. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de la Société se sont élevés respectivement à 104,1 millions de dollars et 160,9 millions de dollars pour les exercices 2021 et 2020. Au 31 décembre 2021, la perte nette de la Société s'est élevée à 98,1 millions de dollars.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives et dans une moindre mesure par l'obtention d'aides publiques à l'innovation et par le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de préparer le lancement potentiel de Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union Européenne, s'il venait à être approuvé.

Suite à la réception, en août 2020, d'une Lettre de Réponse Complète (« *Complete Response Letter* » ou « CRL ») de la *Food and Drug Administration* (« FDA ») des États-Unis, concernant sa demande de licence de produits biologiques (« *Biologics License Application* » ou « BLA ») pour le produit expérimental Viaskin® Peanut, la Société a réduit les dépenses de tous ses autres programmes cliniques et précliniques, afin de se concentrer sur Viaskin® Peanut. La Société a également initié en juin 2020 un plan global de restructuration, afin de se donner de la flexibilité opérationnelle afin de faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire de Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union Européenne.

En janvier 2021, la Société a reçu des réponses écrites de la part de la FDA américaine aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la société a présenté en octobre 2020 suite au CRL. Afin de répondre aux demandes et recommandations de la FDA, la Société a défini des axes de travail parallèles, principalement dans le but de générer les données cliniques d'innocuité et d'adhésion à 6 mois pour évaluer le patch Viaskin® Peanut modifié et démontrer l'équivalence de l'absorption des allergènes entre les patchs actuels et modifiés dans la population de patients visée.

Suite à la soumission du protocole de l'étude d'adhésion à la FDA, la Société a reçu une lettre de demande d'avis/d'information de la FDA en octobre 2021, demandant une approche séquentielle du programme de développement du patch Viaskin modifié et a fourni un retour partiel sur ce protocole.

En décembre 2021, la Société a décidé de ne pas poursuivre l'approche séquentielle des plans de développement de Viaskin® Peanut comme le demandait la FDA dans son courrier d'octobre 2021 et a annoncé son intention de lancer une étude clinique pivot de phase 3 pour un patch Viaskin® Peanut modifié (mVP) chez les enfants de la population de patients visée. La Société considère que cette approche est la plus directe pour démontrer l'efficacité, la sécurité et l'amélioration de l'adhérence *in vivo* du système Viaskin® Peanut modifié. Après avoir reçu l'approbation de la FDA pour son changement de stratégie, le protocole de la nouvelle étude pivot de phase 3 du patch Viaskin Peanut modifié (« mVP ») a été achevé

#### *Risque sur les contrats de collaboration à long terme*

La Société pourrait ne pas générer les résultats commerciaux et financiers estimés lors de la conclusion des contrats. En effet, un certain nombre de facteurs peuvent affecter la structure des coûts par rapport aux estimations initiales telles que reflétées dans le budget prévisionnel à terminaison, notamment du fait des aléas de développement. En particulier, les essais cliniques de la Société menés dans le cadre des contrats de collaboration ont été et pourraient continuer à être affectés par la pandémie de Covid-19, ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires

à la fin du mois de février 2022 et est prêt à être soumis à la FDA. Des discussions fructueuses sont en cours avec la FDA en vue de la soumission et de l'examen du protocole. La société prévoit de soumettre le protocole après un alignement supplémentaire avec la FDA.

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, la situation de trésorerie actuelle de la Société ne sera pas suffisante pour couvrir les besoins opérationnels pendant au moins les 12 prochains mois. Ainsi, il existe des incertitudes significatives pesant sur la continuité d'exploitation de la Société.

Sur la base de ses activités actuelles, ainsi que de ses plans et hypothèses révisés conformément à son changement de stratégie, annoncé en décembre 2021, la Société prévoit que son solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 77,3 millions de dollars au 31 décembre 2021 sera suffisant pour financer ses activités jusqu'au cours du premier trimestre de 2023.

La Société envisage de continuer à rechercher des financements supplémentaires pour préparer la commercialisation de Viaskin® Peanut, si elle est approuvée, et pour poursuivre d'autres travaux de recherche et de développement. La Société pourrait financer ses besoins en trésorerie futurs par une combinaison d'augmentations de capital par offres publiques ou placements privés, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement ou d'autres formes de financements non dilutifs.

En raison des perturbations des marchés financiers mondiaux résultant de la pandémie actuelle de Covid-19, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à se financer selon ses besoins ou dans des conditions attractives. La pandémie actuelle de Covid-19 a déjà provoqué une volatilité extrême et des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit. Un ralentissement économique grave ou prolongé pourrait entraîner divers risques pour la Société, notamment une capacité réduite à se procurer des capitaux supplémentaires au moment où elle en aura besoin ou à des conditions acceptables pour la Société.

Si la Société ne parvient pas à atteindre ses objectifs de financement, elle pourrait être amenée à réduire ses activités, notamment en retardant ou en réduisant l'étendue de ses efforts de recherche et de développement, ou à obtenir des financements par le biais d'accords de collaboration ou d'autres accords, qui pourraient obliger la Société à renoncer à des droits sur ses produits candidats, que la Société pourrait autrement chercher à développer ou à commercialiser de manière indépendante.

et affecter la rentabilité des contrats. Des difficultés à mettre en place des procédures de contrôle de gestion adaptées pour identifier et corriger d'éventuelles variations budgétaires pourraient également générer des dépenses supplémentaires ou une sous-performance de certains contrats de collaboration. En cas d'incapacité à anticiper ces aléas de manière précise et ainsi à en contenir les coûts, les résultats de la Société pourraient s'en trouver significativement dégradés.

**Risque de change**

La Société est exposée à un risque de change très peu significatif inhérent à une partie de ses approvisionnements réalisés aux États-Unis et facturés en dollars américains et à l'activité de sa filiale DBV Inc. Ne réalisant à ce jour aucun chiffre d'affaires en dollars ou toute autre devise que l'euro, la Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel. L'exposition à d'autres devises que le dollar américain est négligeable.

Au titre de l'exercice 2021, environ 13 % des achats et autres charges externes ont été réalisés en dollars américains contre 19 % en 2020. Les effets de change ont un impact non

significatif sur la situation nette consolidée du Groupe, la Société n'a pas mis en place, à ce stade, d'instrument de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux États-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

**Note 25 : Événements postérieurs à la clôture**

En janvier 2022, la Société a conclu un accord de résiliation du contrat de location des locaux américains situés à Summit, New Jersey. L'accord prévoit la résiliation du bail à compter du

31 janvier 2022, en contrepartie du versement d'une indemnité forfaitaire de résiliation anticipée.

**Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes de DBV et des membres de leurs réseaux portés en charges dans les comptes

consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau ci-après :

|   | Deloitte   |      | KPMG       |      | Total        |
|---|------------|------|------------|------|--------------|
|   | Montant    | %    | Montant    | %    | Montant      |
| <i>(en milliers de dollars)</i>   |            |      |            |      |              |
| <b>Honoraires liés à la certification des comptes individuels et consolidés</b> |            |      |            |      |              |
| – Émetteur  | 477        | 86 % | 479        | 87 % | 956          |
| – Filiale   | –          | –    | –          | –    | –            |
| <b>Services autres que la certification des comptes</b>                         |            |      |            |      |              |
| – Émetteur  | 75         | 14 % | 74         | 13 % | 149          |
| – Filiale   | –          | –    | –          | –    | –            |
| <b>Total</b>  | <b>552</b> |      | <b>553</b> |      | <b>1 106</b> |